
DUBLIN — Réunion en personne de l'ICG
Samedi 17 octobre 2015 — 13h00 à 17h00 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

ALISSA COOPER : Bonjour à tous. C'est Alissa et nous allons commencer d'ici quelques minutes. Nous essayons de résoudre des problèmes logistiques, alors patientez un peu s'il vous plaît et prenez place. Vous avez toujours le temps d'aller prendre un café si vous voulez.

[...]

Oui, Paul. Allez-y.

PAUL WILSON : C'est pour rebondir sur la suggestion qui a été faite sur la liste hier soir par rapport aux délais. Je sais que le délai des présentations de l'ICG va devoir dépendre des relations, des activités de l'ICG. Je sais qu'on va y revenir plus tard, mais il me semble qu'il y a différentes idées sur ce que ces rapports impliquent, et sûr si le résultat du travail du CCWG va générer des modifications des statuts à la proposition ou des modifications significatives à la proposition de l'ICG, ou s'il s'agit d'un rapport qui serait simplement acceptable pour la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

proposition de l'ICG ou qui pourrait se générer à partir du travail du CCWG, voir si c'est acceptable.

Donc je voudrais noter que pour le X14, par exemple, indique clairement dans ce paragraphe qu'il n'y a pas d'attente que l'ICG fasse des modifications ou apporte des modifications à la proposition de l'ICG après avoir vu le résultat du travail du CCWG. Alors l'ICG va devoir avoir la confirmation du CWG que les exigences ont été respectées, et c'est ce que je suppose par l'apport à la proposition.

Alors ce que je propose c'est que s'il y a des ambiguïtés par rapport au rapport entre les deux travaux, on devrait peut-être préciser tout cela en quelque sorte par rapport au document de l'ICG. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Paul. J'ai maintenant Jari sur la liste.

JARI ARKKO :

Ce que je regardais c'est le type de dépendances différentes qu'on a, qu'on a bien défini d'ailleurs je pense. Mais il y a une partie dans le « Part 0 » il y a un paragraphe qui s'occupe des rapports ou des dépendances entre la proposition de la communauté des noms et la proposition du CCWG, et puis on aborde la question des parties des paramètres de protocole et

des numéros qui ne dépendent pas de la proposition des noms. Donc peut-être qu'on pourrait peut-être ajouter tout cela dans notre résumé exécutif, dans la première partie. Ce serait peut-être mon observation à faire. Je n'ai pas une proposition de texte à apporter spécifique, mais peut-être qu'on pourrait tout simplement copier ce paragraphe de la partie 0 dans le résumé. Si tout le monde est d'accord, bien sûr.

ALISSA COOPER :

Merci, Jari. Alors est-ce qu'on peut répéter le numéro du paragraphe ? C'est le 47, c'est ça ? C'est bien. Merci, Jari.

Nous allons d'abord [INAUDIBLE] les commentaires de tout le monde et puis revenir à la partie dispositive.

Keith Drazek.

KEITH DRAZEK :

Merci et bonjour à tous.

Pour répondre à la question ou plutôt la suggestion de Paul sur le faite qu'il faut qu'on s'assure d'avoir les mêmes attentes, si j'ai bien compris la question, il me semble que l'ICG va simplement demander au CWG que le CCWG fasse du travail qui respecte ces attentes. Et c'est tout.

Alors pour rebondir sur ce qui a été dit, il me semble que c'est également les attentes des coprésidents de l'ICG et du CWG et du CCWG. On voit qu'il y a une reconnaissance claire des dépendances entre les travaux des deux groupes.

Alors on devrait simplement demander au CWG de confirmer que les résultats du travail du CCWG, où les recommandations finales du CCWG respectent les exigences. C'est tout ce qu'on a à certifier. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Keith. Je vois des gens qui hochent de la tête. Paul, vous voulez répondre ?

PAUL WILSON :

Merci, Alissa. J'ai soulevé cette observation parce que sur la liste de diffusion, on a vu une observation qui répondait à mon message disant qu'il pourrait y avoir peut-être plus de réponses, ou qu'il pourrait y avoir d'autres actions ou mesure comprend à partir des résultats du travail du CCWG, et qui pourrait impliquer la nécessité de créer ou d'apporter des modifications à la proposition de l'ICG.

Je n'étais pas d'accord, mais comme j'ai dit sur la liste de diffusion quand j'ai envoyé un e-mail, peut-être que je n'ai pas bien suivi. Merci.

ALISSA COOPER :

Alors dans la mesure où on a cette possibilité que le résultat du processus du CCWG génère des modifications dans la proposition du CWG, cela sera nécessaire avant que l'on puisse confirmer ce qui vient d'être proposé. Alors on ne va pas demander la confirmation du CWG, sachant qu'il y a des échanges entre les deux groupes sur les modifications qui pourraient être nécessaires par rapport à la proposition du CWG. Alors lorsqu'ils seront tous les deux d'accord et qu'ils auront apporté toutes les modifications nécessaires, on va voir s'ils peuvent confirmer que tout est correct. On verra s'ils sont en mesure de le faire à ce point-là parce que s'ils font des modifications, il faudra qu'au modifié nous-mêmes notre proposition. Vous comprenez ?

Keith, vous voulez prendre la parole ? Non. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Bonjour à tous.

Je soutiens la déclaration de Keith Drazek. On devrait garder sa formule. Et je pense qu'une fois qu'on aura discuté les autres points de l'ordre du jour, on pourra apporter plus de précisions et on verra s'il est nécessaire d'apporter des modifications à la déclaration de Keith Drazek.

On a essayé de le faire dans d'autres occasions, mais je pense que ce qui est clair, c'est qu'on n'a qu'à dire que le CWG doit confirmer que les exigences accusant ce rapport et communiquées au CCWG ont été respectées. Un point c'est tout.

ALISSA COOPER :

Bien. Je sens qu'on est tous d'accord là-dessus.

Par rapport à la suggestion de Jari pour que le paragraphe 47 soit inclus dans le résumé exécutif, je n'ai aucune objection. Donc peut-être qu'on pourrait en prendre note en tant que modification à apporter.

Y a-t-il d'autres remarques concernant le texte de la proposition avant de passer à d'autres questions plus profondes ?

Bien. On passe alors au répertoire de mise en œuvre. Si possible, est-ce qu'on peut défiler pour voir la dernière partie de cette partie 0 ?

Bien. Le voilà. Par rapport à cette partie, je dirais qu'il y a un tableur il y a d'autres détails concernant la mise en œuvre et les actions à suivre pour la mise en œuvre. La dernière fois, on avait discuté de cela à travers la liste de diffusion et on s'était dit que ce serait peut-être plus utile d'avoir des puces qui désignent en termes généraux les actions à suivre.

Donc j'ai essayé d'extraire de ce tableur que Lynn avait fait circuler quels étaient les points qu'on devait compléter avant la mise en œuvre. Alors il y a un nombre de questions.

D'une part, la liste exhaustive, si tout est inclus. J'ai essayé d'organiser par communauté. Donc on spécifie les points suivants de quelles propositions communautaires ils ont été tirés. La première question est si la liste semble être correcte ; s'il y a d'autres textes qui manquent ici pour expliquer de quoi il s'agit ; et on pourra discuter de ce qu'on pourra faire avec le tableur qui a plus de détails, s'il nous semble qu'on devrait l'inclure dans la proposition en tant qu'appendice ou le publier séparément, ou s'il faudrait qu'on en fasse quelque chose d'autre. C'est ça la question concernant la partie de la mise en œuvre. Je demanderai à tout le monde si on peut bien utiliser Adobe Connect pour la liste d'intervenants.

J'ai oublié de dire tout alors, mais c'est plus simple pour moi de suivre qui veut prendre la parole sur Adobe Connect pour voir l'ordre.

Kavouss, vous levez la main ? Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Alissa. Je pense que s'il n'y a pas de contradiction claire entre le tableur et cette liste, on pourrait le mettre en annexe. Mais par contre, si vous pensez qu'il pourrait y avoir d'autres aspects qui pourraient s'opposer pour être prudents, je veux dire, il faudrait le mettre en annexe pour information.

Je n'ai pas été capable de vérifier votre liste par rapport au tableur parce que j'avais d'autres choses à faire, mais je pense qu'on a cette possibilité, soit on l'inclut en annexe, soit on l'inclut comme un document de soutien, un document informatif. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. Maintenant on a Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON : Merci. Il serait potentiellement utile d'ajouter peut-être aussi un point sur le cadre d'interprétation sur les questions liées aux

délégations et redélégations de ccTLD. Je m'attendais à ce que la mise en œuvre de ce cadre ait été complétée avant ce moment, avant cette date, mais on a ici un point sur la mise en œuvre des attentes de niveaux de service et de l'importance de cela pour la communauté des numéros et pour la proposition les membres de la communauté des noms, pardon, pas des numéros.

Les membres de la communauté ont approuvé provisoirement la proposition de la communauté des noms en fonction du cadre d'interprétation parce qu'ils s'attendaient à ce qu'ils auraient été mis en œuvre avant. Et ce n'est peut-être pas le cas. Alors je ne sais pas si vous voulez le discuter, mais j'aimerais bien que l'on inclue cela dans la liste, si possible. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Keith.

Il me semble qu'on pourrait se demander si cette liste n'est pas tirée de la liste ce qu'on a reçu du CWG. Donc je ne sais pas si le CWG a discuté de l'inclusion de ce point-là dans leurs plans de mise en œuvre.

KEITH DAVIDSON : Ah oui, vous avez raison. Et en fait, non. Ils n'ont pas discuté, mais on a supposé que le cadre d'interprétation était mis en œuvre avant.

Mais vous avez tout à fait raison, je vais discuter avec le CWG. Merci.

ALISSA COOPER : D'accord. Joe, maintenant.

JOSEPH ALHADEFF : Bonjour. Vous m'écoutez correctement ?

ALISSA COOPER : Oui. Pas mal.

JOSEPH ALHADEFF : Pour moi, il y a deux questions.

D'une part, on avait la mise en œuvre avant l'échéance du contrat avec la NTIA parce qu'on avait toujours pensé à la mise en œuvre comme des mesures à prendre avant la finalisation du contrat, dans l'échéance du contrat. Il pourrait y avoir toujours du travail à faire. Donc il faut qu'on soit clair sur ce cadre, sur les

délais nécessaires, pour ne pas considérer d'autre calendrier que le nôtre.

D'autre part, je pense qu'il faut qu'on fasse attention au moment de préparer le résumé et voir que chaque puce soit considérée une puce autonome pour ne pas qu'il y ait de quiproquos. Donc au moment d'établir des mécanismes de résolution de conflits, on pourrait appliquer ces points-là, qu'à ce point-là et pas à tout le reste. Parce que je sais qu'il y a des personnes qui vont commencer à chercher des solutions croisées, des solutions interdépendantes.

ALISSA COOPER :

Merci, Joe.

J'ai une remarque sur votre premier point. J'avais ajouté dans le paragraphe 100 l'idée de ce que vous dites pour que ça soit clair que ces points-là ne sont que des exigences en cas d'échéance du contrat avec la NTIA, en tout cas pour la proposition des paramètres de protocole. J'ai également ajouté qu'il y a d'autres points qui ont été exprimés comme ce qui devrait être complété à un moment donné, mais pas nécessairement avant l'échéance du contrat.

Et puis je n'ai pas inclus les points que la communauté a dits devraient être livrés à la NTIA, mais qui ne sont pas pertinentes. Alors j'espère que ce soit clair ayant lu le document complet.

Par rapport au mécanisme de résolution de conflits, vous avez raison. C'est vrai qu'on a reçu cela du CWG, donc peut-être qu'il faudrait que l'on ajoute d'autres détails de ce tableur ou des courriels du CWG pour pouvoir préciser de quoi il s'agit.

J'en prends note.

On a maintenant Martin.

MARTIN BOYLE :

Merci. Je n'ai que des questions à poser.

D'abord, je suppose qu'on considère lu et entendu que la mise en œuvre qui surgira des recommandations du CCWG va porter sur le renforcement de la responsabilité, qui va comprendre ce point-là. Mais il y a une liste de tout ce qui doit être fait avant la transition. Alors, ne devrait-on pas au moins ajouter ici une note sachant qu'il faudrait réviser cela par la suite ?

Ma deuxième question porte sur le CSC, le comité permanent des clients. Je suis un peu surpris parce que je m'attendais à le voir dans cette liste. Ah, c'est sur l'autre page ? C'est ça ?

Est-ce qu'on peut défiler un peu ?

Oui. Je vois. Si on voit la partie sur la création du CSC comme un point qui serait également associé à la création des statuts nécessaires pour des modifications qu'il faudrait apporter au mandat de la ccNSO et de la GNSO, c'est correct pour moi. Je le vois maintenant sur la liste. Je m'excuse parce que je n'avais pas le document à la main.

Ma troisième question surgira un peu plus tard je pense, puisqu'elle porte sur le rapport entre la PTI et le RZM où il me semble que l'on doit absolument assurer que quiconque allait assurer la fonction de la RZM à ce moment-là aura établi des liens avec l'opérateur des fonctions IANA, et que cette relation doit être maintenue si l'on voit les modifications dans les relations entre les deux. Donc c'est une relation contractuelle qu'il faut reconnaître et aborder avant de transférer à quiconque va recevoir ces fonctions.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin. J'ai beaucoup de personnes qui souhaiteraient prendre la parole, mais par rapport à votre première remarque, la première et la dernière en fait, est-ce que votre proposition par rapport au CCWG sera d'inclure une puce qui inclut tout cela,

qui dise les points qui surgissent du processus du CCWG pour la mise en œuvre ?

MARTIN BOYLE : Merci, Alissa. C'est tout à fait correct. Je pense que c'est simplement question d'être sûr que c'est bien compris en tant que mémoire. Vous voyez. Que l'on n'oublie pas d'ajouter cela est que ça explique aux autres communautés que l'on s'attend à recevoir ces informations sur la mise en œuvre.

ALISSA COOPER : D'accord. Et on pourra retenir sur votre commentaire concernant le RZM, mais on a un point qui dit qu'on doit avoir l'exécution d'un accord de performance, d'un contrat, entre les deux. Est-ce que vous cherchez à avoir quelque chose d'autre pour le rapport entre l'IFO et le RZM ?

MARTIN BOYLE : Non. J'ai juste regardé la liste rapide fait, donc je ne pensais pas que vous ayez un que cela. Peut-être qu'il est bien là. Mais tout à fait, c'est ça que je cherche. Que l'on ait un point qui nous rappelle qu'il y ait de ce type de rapports de relation contractuelle, et que ce soit vérifié.

ALISSA COOPER : On l'a déjà alors. J'ai Lynn sur la liste d'intervenants, et je me suis déconnectée d'Adobe Connect malheureusement. Donc on passe à Aline et on essaiera de récupérer la liste d'intervenants.

Lynn, allez-y.

LYNN ST. AMOUR : Merci, Alissa. Je trouve que vous avez fait un très bon résumé des différents points qui étaient inclus dans le tableur.

Je voulais reprendre ce qui a été discuté entre Alissa et Martin tout à l'heure par rapport aux dépendances entre le CWG et le CCWG. Je pense que c'est la seule action à suivre qui doit être mise en œuvre avant d'envoyer la proposition. Il me semble qu'il faut que l'on considère cela maintenant parce que si l'on a des dépendances critiques avant de pouvoir envoyer la proposition, une fois qu'on aura envoyé la proposition, on devrait peut-être avoir un texte différent là-dessus.

Et pour revenir à la question d'annexe des tableurs, personnellement je ne pense pas qu'on ait besoin d'avoir tout le tableur avec toutes ces colonnes. Mais pour ce qui est des aspects de responsabilité, de mise en œuvre des différentes OC, des trois OC, à mesure qu'on avance, on pourrait peut-être s'en servir ; ça pourrait être utile d'avoir toutes ces colonnes et ce tableur pour la transition. Donc peut-être que quand le moment

sera venu, on pourra ajouter cela en annexe comme référence pour ce paragraphe. Mais je n'ai pas eu le temps de bien vérifier si c'est la peine ou pas.

Mais si l'on veut que les gens comprennent ce qu'implique la transition, et c'est probable que la transition soit faite correctement, que l'on réussisse avec cette transition, si les personnes comprennent tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre, alors peut-être qu'il vaut mieux se sentir s'ils ont toutes les informations.

ALISSA COOPER :

Merci, Lynn.

Lorsqu'on passe à la liste, une fois qu'on aura fini avec la liste d'intervenants, on pourrait reprendre la question du tableur pour décider ce qu'on peut faire de ces informations.

Ah. Me revoilà connectée. Et je vois que j'ai Kavouss sur la liste. Kavouss ? Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

C'est moi ? C'est mon tour ?

ALISSA COOPER :

Oui, Kavouss. Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Je n'ai aucune objection par rapport à ce que Martin a proposé, mais je voulais voir quelle est la structure exacte de ce qu'il propose parce que le CCWG travaille sur un nombre d'aspects. On veut se limiter aux activités du CWG et de la transition.

Peut-être qu'on devrait délimiter quelles sont les points pertinents ou associés au CCWG, mais sans inclure des points trop généraux parce qu'on ne peut pas que ça soit trop ouvert à d'autres questions qui n'ont rien à voir avec la transition. Donc peut-être qu'on pourrait modifier la proposition de Martin pour dire qu'on ne va inclure que les informations pertinentes. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. Martin, vous voudriez formuler un texte ? Rédiger quelque chose d'autre et le proposer à travers le chat ? Peut-être qu'on pourrait revenir à vous plus tard.

MARTIN BOYLE : Oui. D'accord

ALISSA COOPER : Merci.

Je pense qu'on avait Daniel dans la liste d'intervenants. Daniel, vous m'entendez ?

DANIEL KARREBERG : Oui. Je suis là. J'attendrai à ce que Martin finisse son travail parce que d'ailleurs c'était là-dessus que je voulais prendre la parole.

ALISSA COOPER : D'accord. Lynn, vous voulez reprendre la parole, non ?

On a tous types de difficultés techniques. Non, non. C'est bon. Je suis sur Adobe Connect, mais c'est le secrétariat qui a des difficultés en ce moment. On attend à ce que Martin ait rédigé son texte sur le CWG, sur le CCWG, pardon. On y reviendra tout à l'heure.

Joe demandait à avoir plus de détails sur les mécanismes de résolution de conflits que je pense on peut lui donner. Keith et moi avons échangé à travers le chat sur l'IFO. Est-ce qu'on pourrait être clair sur ce qu'on fait là-dessus ? Vous avez parlé au président du CWG et quand est-ce que vous allez nous répondre ?

KEITH DAVIDSON : Je pense que lundi, après la séance. Leur séance.

ALISSA COOPER : Bien. Lundi, Keith Davidson va nous proposer une suggestion sur ce qu'on va faire pour le répertoire de mise en œuvre du cadre d'interprétation sur les Fol.

On attend toujours le texte de Martin. Peut-être qu'entre-temps, on pourrait également afficher le tableur. Ce serait peut-être une bonne idée.

Allez-y, Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Le tableur que je vous ai fait parvenir l'autre jour inclut les dernières mises à jour du CWG, mais non pas les modifications dont nous avons parlé. Le tableur donc montre certains éléments qui n'étaient pas critiques pour la proposition même si certains membres de la communauté peuvent introduire certaines autres étapes au niveau de la mise en œuvre. Cela doit être modifié en conséquence. À ce moment-là, on devra le faire au niveau du tableur aussi.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Je pense que plusieurs discussions se tiennent en parallèle par rapport à cela. Voyons un petit peu ce qu'a écrit Martin Boyle comme suggestion. La mise en œuvre de mécanismes identifiés – par le CCWG, vous voulez dire ? La mise en œuvre de mécanismes identifiés par le CWG comme devant être mis en œuvre avant la transition.

Ma question est la suivante. C'est justement dont s'agit de cette liste. On parle de la liste par rapport aux éléments ou d'autres choses ?

MARTIN BOYLE : Je vois que je n'ai pas bien rédigé peut-être mon texte. Je voulais dire que pour le renforcement de la responsabilité, pour la mise en œuvre de tous mécanismes de renforcement de responsabilité de l'ICANN, identifiés par le CWG, autrement dit le CWG, le rôle du CWG est celui de traiter les sujets mis en avant par le CCWG, mais n'ont pas forcément tous les éléments qui sont relatifs à la transition du rôle de supervision des fonctions d'IANA. Certains de ces éléments sont liés à la transition, mais ce que je suggère c'est de revenir au CWG pour qu'ils identifient les éléments qui devraient être mis en œuvre. Et s'il y a d'autres éléments que le CCWG n'a pas identifiés spécifiquement pour la transition, à ce moment-là, ces éléments devront être traités différemment.

ALISSA COOPER : Merci, Martin. Daniel.

On ne peut pas vous entendre, Daniel. Pouvons-nous travailler sur l'audio de Daniel ? Merci. Daniel, nous allons revenir à vous plus tard, êtes-vous là ?

DANIEL KARREBERG : Apparemment, je suis connectée. Je voulais dire, je voulais mettre l'accent sur ce que Martin vient de dire, à savoir que nous ne devons pas mentionner dans les étapes de mise en œuvre des étapes spécifiques par rapport aux mécanismes de responsabilité. Nous devons inclure une référence peut-être, en disant que ces éléments doivent être mis en place, mais cela ne nous regarde pas.

Il faut bien préciser ce que nous faisons et le différencier- si on établit une différence trop forte entre ce que nous faisons et ce que font le CCWG et le CWG, on peut créer une certaine confusion. Il ne faut pas donc rentrer trop dans les détails.

ALISSA COOPER : Merci, Daniel. Je pense que c'était l'objectif justement de la proposition de Martin. J'espère que cela donc répond à votre souci.

Kavouss Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec le texte proposé par Martin sur le chat, sans aucune référence au renforcement de la responsabilité. Je pense que le texte proposé sur la salle de chat est suffisant.

ALISSA COOPER : Je vois qu'il n'y a pas d'autres personnes souhaitant prendre la parole.

Mon problème avec le texte proposé au départ, c'est que c'est cette fin ouverte si vous voulez. Parce que si cela ne fait pas référence à la responsabilité de l'ICANN, à quoi bon de le mettre sur la liste ?

KAVOUSS ARASTEH : On parle de la responsabilité, mais n'ont pas de l'amélioration du renforcement.

ALISSA COOPER : On parle donc des mécanismes de responsabilité de l'ICANN. D'accord. Alors je vais modifier par rapport à l'échéance du contrat pour que ça soit plus clair. Très bien. Nous allons donc

ajouter ce point sans le mot « renforcement » ou « renforcer » ou « améliorer ». Et maintenant, passons au tableur.

Lynn, voulez-vous nous parler de ce tableur ?

LYNN ST. AMOUR :

J'ai fait une petite présentation tout à l'heure, mais je peux en reparler.

Ce tableur était préparé à partir des informations fournies par les OC et d'autres éléments ont été ajoutés qui ne sont pas spécifiques à la proposition, mais qui ont été proposé par les communautés pourraient être pris en compte pendant ce processus.

Le seul élément qui doit être mis en place avant la présentation de la transition à la NTIA, ce sont les dépendances entre le CCWG et le CWG. Une fois qu'on aura la confirmation de la part de ces groupes, ce texte pourra changer. La question est de savoir si nous avons bien synthétisé ces éléments et si vous pensez qu'une annexe serait utile comme la proposer Kavouss. Je pense que nous devrions être sûrs d'avoir donné suffisamment d'informations par rapport à cette question afin que les gens puissent être à l'aise avec les éléments qui leur sont fournis au niveau des informations, des activités de mise en œuvre en

cours. Donc je vous demande de me dire si vous avez des commentaires par rapport à ce tableur.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Dans la partie 0 où on fait référence à cette annexe, on pourrait dire peut-être de plus amples informations sont fournies en annexe, ou voir information en annexe, ou pour plus d'informations, voir annexe. Merci.

ALISSA COOPER : Y a-t-il d'autres avis par rapport à l'idée d'inclure ce tableur en tant qu'annexe à notre proposition ? Il s'agit d'un document séparé qui rentre beaucoup plus dans le détail. La question est de savoir si nous voulons ajouter ce document à notre proposition de transition, soit en tant qu'annexe, soit en ajoutant davantage de détails dans la partie 0 de notre proposition.

J'ai Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Je pense que je suis d'accord pour inclure ce tableur en tant qu'annexe.

ALISSA COOPER : Martin ?

MARTIN BOYLE : Je suis d'accord avec Russ.

ALISSA COOPER : Très bien, vous êtes d'accord avec Russ Mundy. Milton Mueller ?

MILTON MUELLER : Je suis d'accord pour dire que ça doit faire partie de la proposition. Mais si ça sera le cas, nous allons devoir le lire plus attentivement au cours de cette semaine.

ALISSA COOPER : Oui. Je suis tout à fait d'accord avec votre suggestion. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je ne m'y oppose pas. Je pense qu'il faudrait justement le faire.

ALISSA COOPER : Très bien. Je pense qu'on est tous d'accord. Si quelqu'un n'est pas d'accord, je vous prie de me le faire savoir. Daniel va donc se connecter un peu plus tard. Je vous ai sur la liste, Daniel.

DANIEL KARREBERG : Je n'ai pas eu l'occasion de lire le tableur. J'allais rejoindre un petit peu ce qu'a dit Kavouss. Analysons d'abord, voyons si cela va vraiment préciser les choses ou si ça peut créer des confusions, et à ce moment-là décidons quelles informations nous allons inclure dans notre proposition. Mais je suis le seul à ne pas avoir lu, donc je vais m'arrêter là. Je vais d'abord le lire et digérer.

ALISSA COOPER : Je pense qu'on a tous besoin de lire un peu plus ce document. Pensez-vous que jusqu'à demain serait suffisant ou peut-être jusqu'à jeudi ? Je pense que vous allez préférer bien sûr que ce soit jeudi au lieu de demain. Nous pouvons l'introduire dans l'ordre du jour de jeudi et cela nous donnera le temps de pouvoir lire le document.

Je pense qu'on pourrait éliminer la colonne « oversight ». Donc ici jeudi, je vous prie de lire le document et de me faire parvenir vos commentaires. À ce moment-là, j'ai dit nous allons reparler cette question et arriver à des conclusions. Très bien. Je pense

que vous êtes d'accord avec moi. Très bien. Nous allons ajouter donc ce point dans l'ordre du jour de jeudi.

Y a-t-il d'autres éléments par rapport à la mise en œuvre ? Paul.

PAUL WILSON : Une suggestion pour distribuer l'URL pour accéder à ce document, pour que l'on soit sûr que l'on lise tout le même document. Secrétariat, est-ce que vous pourriez publier l'URL ?

ALISSA COOPER : Très bien. Le secrétariat se chargera de cela.

Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à la mise en œuvre et la planification sur le document ? Très bien. Nous allons passer maintenant à la question de la maintenance de la zone racine RZM.

Très bien. Je regarde le résumé analytique ; je pense que c'est le 80 ou 85 ? Très bien. 85. C'est le paragraphe 85. Très bien. Donc les paragraphes 85, 86 et 87 contiennent les informations —et 89, pardon— les informations que Milton nous a fournies il y a un certain temps déjà. Le paragraphe 88. Nous allons travailler plus tôt sur le paragraphe 88 après avoir reçu des commentaires du CWG. Donc nous allons passer au paragraphe 88. Je vous donne quelques minutes pour le lire. Nous essayons ici de refléter ce

que le CWG nous a dit, à savoir que les arrangements concernant l'IFO et le RZM seront considérés dans un processus séparé. Et nous croyons donc que ce processus doit être mené de façon transparente ; c'est ce qu'on a entendu dire au cours de la consultation publique. D'ailleurs, les gens pensent que c'est une partie importante de la transition et que ce processus doit être mené de façon complètement transparente. Donc je vous invite à lire le paragraphe 88 et je vous invite donc à me dire si vous avez des commentaires par rapport au texte qui figure dans ce paragraphe 88 et qui se rapporte au RZM.

Je pense que les gens ont l'air d'avoir lu le paragraphe. J'ai déjà Martin sur la liste d'orateurs. Martin.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alissa.

De manière générale, je suis assez d'accord avec le texte. Je reconnais aussi que ce texte apparaît dans X027. Donc je pense qu'il doit être considéré en rapport avec cet autre paragraphe X027.

Ce qui m'inquiète un petit peu, c'est la phrase qui dit « L'ICG croit que si cela doit être légitime et cohérent par rapport au processus multipartite, etc. »

Ce n'est pas quelque chose qui soit en rapport avec notre travail, car si vous regardez la déclaration de la NTIA, il s'agit d'un processus parallèle et séparé et je ne me sens pas à l'aise par rapport à ce commentaire en ce qui concerne la légitimité. Autrement, le processus doit être lancé— autrement cela pourrait avoir des conséquences sur notre travail. Je pense que cette partie concernant la légitimité devrait être supprimée.

La phrase continue et si « Ce processus parallèle doit être mené de manière transparente » et encore une fois j'applique le même critère. Je pense qu'au lieu de « doit » on doit mettre « devrait ». Autrement, nous disons que c'est ça ce que nous espérons voir au lieu de dire « vous devez faire ça ».

Voilà, pour « Ce processus parallèle » au lieu de mettre « doit être mené », remplacer « doit » par « devrait être mené », etc.

ALISSA COOPER : Merci, Martin. Patrik.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci beaucoup. Mon inquiétude rejoint celle de Martin en ce qui concerne les mots choisis pour ce paragraphe parce que cela ne fait pas partie du travail que nous faisons. Et si cela n'est pas résolu, cela devrait impliquer que nous allons demander

d'arrêter le processus, si cela n'est pas résolu. Donc je comprends que d'autre part, nous voulons dire de manière générale que le processus multipartite doit être respecté, mis en œuvre, appliqué du point de vue de l'évolution. Et c'est pour ça que c'est important pour nous que cet accord écrit existe au moment de la transition du contrat. Nous croyons qu'il doit y avoir un contrat, un accord, mais nous ne savons pas comment cela sera développé parce que cela ne fait pas partie de notre travail en ce moment.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik. Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Vous m'entendez ?

ALISSA COOPER : Oui.

ALISSA COOPER : Je n'ai pas de problème avec les suggestions qui ont été faites, mais je voudrais vous rappeler qu'il y a eu un grand nombre de commentaires qui suggéraient que l'inclusion du processus multipartite devrait être prise en compte. Et je me souviens que

Milton avait lu notre mandat pour voir si nous avions– si notre travail était lié éventuellement à ce type de question.

Cette question donc est un élément critique pour pouvoir aboutir à la transition. Ce n'est pas une dépendance. Cela ne dépend pas de nous, mais de la transition dans son ensemble.

Nous pouvons le dire très certainement ; ce n'est pas à nous de déterminer la légitimité, mais je pense que nous avons dit à Los Angeles dans notre discussion que le système dépend beaucoup de cet élément, car le contrat, ou l'accord, ainsi que le processus qui aboutirait à ce contrat ou à cet accord étaient extrêmement importants.

ALISSA COOPER :

Merci, Joe. J'ai Kavouss Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH :

J'ai trois commentaires.

Je pense que le mot « doit » est très fort ; le mot « must » en anglais est très fort. Il faut être très prudent.

Deuxièmement, cela dépend de la construction de la phrase. Si la phrase est mise au conditionnel, nous devons suivre la structure en anglais de la phrase conditionnelle.

Et le troisième point, plus important, c'est qui décide de cela. Si c'est légitime ou pas. Est-ce que c'est l'ICG ou est-ce quelqu'un d'autre qui décide de cette légitimité. Je vous invite à lire en profondeur, attentivement, cette phrase pour savoir qui décide quoi. Qui devrait faire cela. Mais en tout cas, nous ne devrions pas utiliser le mot « shall » ou « must » en anglais, le verbe devoir.

ALISSA COOPER : Merci. Milton Mueller.

MILTON MUELLER : Excusez-moi de ce bruit. Je voulais attirer votre attention d'ailleurs.

Je n'ai pas de problème spécifique par rapport à ces changements proposés par Martin. Si vous voulez biffer « légitime » ou si vous pensez qu'il ne faut pas utiliser le verbe « devoir », on pourrait mettre « devrait ». Mais je veux être sûr que l'on est tous d'accord par rapport à la raison pour laquelle nous incluons cette phrase.

Oui. Il est fort possible que nous n'ayons pas le droit de déclarer que quelque chose est légitime ou pas. Si nous voulons être plus cohérents avec le processus multipartite et les commentaires du

public, et surtout cohérents par rapport au processus multipartite, je pense que tout ce qui a trait au RZM n'est pas dans notre mandat, et je pense que nous nous étions mis d'accord par rapport à cela. Nous avons déjà parlé de cette question du RZM, et ce que nous disons ici, c'est qu'il y a des éléments qui ont une influence sur la transition. C'est le cas de la maintenance de la zone racine. Et si certains éléments donc de cette question ne sont pas dans la portée de notre travail, il y a des négociations privées entre VeriSign, l'ICANN et la NTIA.

Donc cela doit être cohérent par rapport au processus que nous avons établi. À ce moment-là, cela doit être transparent et approuvé par la communauté des dans son ensemble.

Si nous changeons ses prémices, ces hypothèses, je n'ai pas de problème par rapport à cela.

ALISSA COOPER : Merci, Milton. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Merci. Je vous propose contrairement à Milton d'effacer l'avant-dernière phrase du paragraphe 88.

Nous prenons note des commentaires que nous avons reçus. Nous parlons de la communication que nous avons eue avec le

CWG. Mais je ne pense pas que nous devrions déclarer quoi que ce soit par rapport à un processus parallèle. Je propose d'effacer la phrase complète.

ALISSA COOPER : Merci, Daniel. Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Je pense qu'on a ici deux parties.

D'un côté, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut qu'il y ait un accord entre l'IFO et le RZM. D'autre part, il faut savoir comment on aboutit à cet accord ; quel est le processus qui aboutit à cet accord.

Je pense que nous avons reçu un certain nombre de commentaires du public, qui disaient que ce processus devait être mené de façon ouverte et transparente. Il serait donc très raisonnable que nous parlions de cette deuxième partie, à savoir du processus qui aboutira à ce contrat, parce que nous avons reçu des commentaires publics qui disent que ce processus doit être mené de façon ouverte et transparente.

Quelle qu'elle soit la légitimité ou pas, je pense que cela n'est pas approprié de parler de légitimité. Mais je pense que l'on a droit de dire ce qui s'est passé. Nous avons eu des

commentaires par rapport à la façon dont ce processus doit être mené.

ALISSA COOPER : Merci, Russ. J'ai Milton, Martin et puis je vais me mettre moi-même sur la liste. D'accord, on passe à Martin.

MARTIN BOYLE : Merci, Alissa.

Le texte tel qu'il est proposé dans l'avant-dernière phrase identifiée par Daniel reprend, au moins à mon avis, les parties les plus importantes. Donc on attire l'attention des gens sur cet aspect de la pertinence. Et là où on a le mot « doit », bien utiliser devrait avoir peut-être un contrat écrit entre, donc on dit « doit y avoir un contrat écrit entre l'IFO et le RZM pendant la transition » et cela établit le rôle de chaque partie pendant la transition.

Donc que ce soit clair, à mon avis cela est directement dépendant de nous.

Il y a quelque chose d'autre qui dépend directement de nous, et c'est que si l'échéance du contrat du RZM avec la NTIA a lieu après la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, bien évidemment il faut dire que c'est nécessaire qu'il y ait un

processus qui assure la transition correcte, ce qui encore une fois doit ou devrait ou pourrait être abordée dans le contrat entre l'IFO et le RZM actuel. Si c'était le cas bien sûr.

Alors je ne vivrais pas toute la phrase, comme Daniel suggère. Il me semble que c'est une phrase très importante. Mais comme lui, je ne pense pas qu'il faille entrer dans les détails des spécificités des exigences qui ne sont pas identifiées dans la proposition du CWG, qui comprend des exigences contractuelles, et également le fait que toute modification dans les relations entre le RZM et l'IFO devrait être consultée plus largement dans l'avenir si c'était le cas après la transition.

Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Daniel, allez-y.

DANIEL KARREBERG : Non. Je m'excuse en fait, ce n'était pas de cette phrase que je parlais. C'était juste avant celle-là.

ALISSA COOPER : C'est bon. Je pense qu'on a bien compris de toute façon.

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Alissa, si vous êtes d'accord et vous me le permettez, je proposerai que l'on simplifie la phrase le texte plutôt. Au lieu de commencer par dire « L'ICG crois que » on pourrait commencer par dire ce qu'on veut faire directement et cela éliminerait toute la première partie. On commencerait directement à partir « En cohérence avec le processus multipartite, [virgule], le processus parallèle devrait être mené à bien, et puis on conclurait la phrase en disant « transparent, etc. »

Alors je pense que c'est beaucoup plus simple est beaucoup plus direct sans opposition entre les différents termes de la phrase ; on commence donc « En cohérence avec le processus multipartite, en conformité avec le processus multipartite, le processus parallèle, etc. » parce qu'on a deux processus, mais ça n'a aucune importance ici. C'est plus simple peut-être d'avoir une phrase de ce type.

ALISSA COOPER : Merci.

Alors, je propose que l'on prenne deux minutes à essayer de modifier cela pour mieux refléter cette conversation.

Keith, on devrait peut-être conclure cette discussion à ce point-là. On pourrait peut-être passer à Keith d'abord. Vous me donnerez quelques minutes pour que je fasse les modifications et puis on reviendra. Keith.

KEITH DRAZEK :

Merci, Alissa. Pour essayer d'avancer avec cela et pour aborder les commentaires qui ont été exprimés jusqu'à présent, j'ai publié en texte sur le chat que je lirai comme voient potentiels pour avancer.

Pardon, je perds le contrôle ici. Alors, qu'en pensez-vous si l'on disait « L'ICG croit qu'un contrat écrit entre l'IFO et le RZM qui explique les rôles de chaque partie doit être en vigueur au moment de l'échéance du contrat avec la NTIA et que cet accord devrait être disponible pour révision publique avant ce moment-là, avant la signature, avant la conclusion du contrat » ?

Je l'enverrai sur la liste de diffusion. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. C'est sur le chat et je voudrais savoir ce que les gens pensent.

J'aime bien cette proposition. Je crois que ça simplifie ce qu'on essayait de dire. Ça fait passer le message. On devrait peut-être considérer cela.

En même temps, je tenais à soulever le fait que c'est quelque chose qui se passe des fois lorsqu'on a des discussions avec la communauté, c'était déjà le cas auparavant avec l'IPR. Et on a peut-être ajouté des détails sur un processus parallèle qui n'existe pas forcément parce que le CWG nous a confirmés- attendez, je vais dire exactement ce qu'ils disent- « Le CWG comprend qu'un para suisse parallèle séparé doit s'occuper de cet aspect ».

Et puis disent que le processus sera géré par la NTIA, ce qui va un peu plus loin, parce que la NTIA a dit qu'il doit y avoir un processus séparé, mais ils n'avaient pas dit qu'ils allaient l'assurer eux-mêmes. Alors ce que je propose serait que l'on arrête, que l'on s'arrête dans la phase précédente. Attendez. Permettez-moi de la chercher. « Le CWG comprend que ces rapports seront définis par un processus parallèle séparé ».

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je suis d'accord avec ce que propose Keith s'il remplace « accord » par « processus parallèle » et qu'il remplace le mot

« doit » par « devrait être ». Est-ce qu'on pourrait apporter cette modification qui est plus simple ?

Je pense que de toute façon il faut faire la référence, il faut mentionner ce processus parallèle. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Milton.

MILTON MUELLER : Pardon, mais la NTIA a dit qu'ils avaient chargé qu'il y ait un processus parallèle. Ils ont dit que cela exigera que la NTIA coordonne un processus parallèle à la transition.

ALISSA COOPER : Alors, est-ce que la NTIA va gérer ce processus ce processus de transition ?

MILTON MUELLER : Non.

ALISSA COOPER : Alors c'est quoi la différence ?

Je veux dire que je me demande s'il faudrait que ça soit ouvert pour que la communauté puisse gérer le processus comme le processus de transition a été géré jusqu'à présent par la communauté.

MILTON MUELLER : Tout simple en fait. Il me semble que la NTIA a exprimé clairement que l'ICANN devait animer un nouveau processus, et puis qui devraient eux-mêmes déterminer quelle serait le processus. Ce qui nous donnait beaucoup d'indépendance, bien sûr.

Et ils ont dit, « Nous allons le coordonner ». C'est ça qu'ils ont fait avec leur déclaration.

ALISSA COOPER : Est-ce que vous voulez vous limiter à cette possibilité ?

MILTON MUELLER : Il faut que l'on soit honnêtes, ouverts, sur ce qui a lieu en ce moment. Les discussions au sein du CWG là-dessus ont également dit qu'ils allaient permettre à la NTIA d'être chargée de ce processus. Bien sûr ce n'est pas ce qu'on discutait ici, et je ne veux pas comprendre cela comme ça. Je ne veux pas l'accepter. Mais je pense qu'on ne peut pas s'opposer. On peut

tout simplement dire qu'on s'attendait à avoir un processus ouvert et transparent, permettant aux personnes de s'exprimer. C'est la seule manière de ne pas exclure cette possibilité, de dire ou d'impliquer que ça pourrait se passer de cette manière sans pour autant le dire directement, que l'on empêche ou que l'on n'encourage aucune mesure spécifique.

ALISSA COOPER :

Merci. Alors peut-être qu'il serait utile de le dire autrement. Parce que comme on a dit « géré par la NTIA » nous-mêmes, on pourrait peut-être dire « coordonné par la NTIA » sans rien dire. Alors l'ICG ne va rien dire. On ne va dire rien que la NTIA n'ait pas dit en tout cas.

Russ. Pardon. J'essaierai de réunir tous ces points-là pour qu'on le considère par rapport à la proposition de Keith et de Jon Nevett pour la phrase.

Russ, allez-y.

RUSS MUNDY :

Merci, Alissa. Je voulais revenir au site Web où cela a été publié, mais la déclaration de la NTIA en réalité faisait partie de la FAQ originale de mars 2014. C'est de là qu'on a tiré cet avis original de la NTIA.

ALISSA COOPER : C'est correct.

Est-ce que quelqu'un d'autre ? Attendez, donnez-moi un instant et nous allons afficher le paragraphe consolidé sur Adobe Connect.

Voyez ici si c'est correct à votre avis. Allez-y, Keith.

KEITH DRAZEK : Je note les contributions de Narelle sur le chat. Elle dit qu'on pourrait peut-être le diviser en deux phrases au lieu d'en faire une seule. À la fin du « contrat de la NTIA » on pourrait ajouter un point et puis commencer la phrase suivante « Ce contrat devrait être, etc. »

Autrement, c'est correct à mon avis.

ALISSA COOPER : D'accord. Pas de problème. Milton, vous êtes dans la queue ? Non ? Vous ne levez pas la main ? Alors ? Personne d'autre ? Personne ne souhaite intervenir ?

Bien. Alors c'est parti. On accepte. Félicitations à tous ceux qui étaient pour.

Y avait-il d'autres remarques sur les autres si paragraphe de texte ? Non ? Oui, cela sera inclus dans le résumé analytique. Nous allons corriger les erreurs de frappe. Milton Mueller veut prendre la parole.

MILTON MUELLER : Oui. Par rapport à la procédure. Lorsqu'on nous demande de partager tout cela sur le chat Adobe Connect, ça fonctionnait avant, mais maintenant on a tellement de chat que l'on commençait avoir différents points qui se succèdent et on ne voit plus ce qui a été proposé parce que la fenêtre est toute petite.

Donc peut-être qu'on pourrait avoir tout cela sur la liste de diffusion plutôt.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce qu'on ne pourrait pas dire que « l'ICG considère que », au début de la phrase. Je pense qu'on pourrait commencer peut-être juste après ça ; ce n'est pas la peine de dire « contrat par écrit ».

ALISSA COOPER : Oui. C'est une bonne question. Je pense qu'on l'a inclus en fait parce que ça vient de l'ICG, vous voyez. Le CWG dit que ça pourrait être un contrat écrit, et nous on dit que ça devrait être un contrat écrit. Donc ça renforce idée avec notre avis. Donc ce n'est pas pour rien que l'on a ajouté cela là, vous voyez. Les gens semblent hocher de la tête. Vous le conservez ?

Russ, Jon. Oui ? Vous avez des objections non

KAVOUSS ARASTEH : Moi mon problème c'est « croit » ; peut-être qu'on pourrait affirmer, mais « croit », c'est ça que je n'aime pas.

ALISSA COOPER : « Affirme », vous dites ? Oui. Ce n'est pas tout à fait ça. Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : « Considère ».

KAVOUSS ARASTEH : « Considération » ; ou « réitère » plutôt.

ALISSA COOPER : Oui. Moi je pourrais bien réitérer.

On ne modifie pas en direct, donc inclus dans le document modifié lui-même. On réitère qu'un contrat écrit, bla-bla-bla.

Martin, vous voulez prendre la parole ?

MARTIN BOYLE :

Oui. En fait, Kavouss vient de dire quelque chose il y a un moment et donc si on supprimait « L'ICG croit que » et on dirait « un contrat écrit par l'IFO et le RZM est nécessaire » il manque là « serait nécessaire entre l'IFO et le RZM pour établir le rôle de chaque partie ».

Je comprends ce que Kavouss veut dire sur nos croyances. Ça n'intéressera personne à quoi nous croyons. Je pense que ce n'est vraiment pas nécessaire si c'est une modification toute simple j'espère que cela adresse des inquiétudes réponses. Merci.

ALISSA COOPER :

Alors on a des personnes qui veulent vraiment l'éliminer et d'autres qui veulent le garder. Il faut utiliser le micro. Vous êtes dans la queue ? Jon, allez-y.

JON NEVETT : On parle du CWG, alors il me semble qu'il est intéressant d'ajouter ici l'ICG parce que sinon on dirait que c'est le CWG qui croit cela qui dit cela, et pas nous.

ALISSA COOPER : Tout le monde à différents niveaux de sensations par rapport à cette phrase.

Mary, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ? Vous pouvez définir la situation ?

MARY UDUMA : Oui, je pense que c'est correct ce que dit Martin.

ALISSA COOPER : Bien. Je pense que ceux qui veulent l'éliminer, en fait, ou de sensations plus fortes que ceux qui n'ont aucune objection. Donc on va l'éliminer.

MILTON MUELLER : Je voudrais intervenir.

On a dit effectivement qu'il fallait qu'il y ait un contrat par écrit, donc on peut éliminer « croit ». Mais en fait, on est toujours à la limite de ce qu'on fait si l'on répète il faut qu'il y ait un contrat

par écrit parce qu'ici on ajoute de l'ICG comme le sujet de la phrase, vous voyez, parce que sinon on parle de ce que le CWG a dit. C'est ce qu'on fait jusqu'à présent. Donc là on change de sujet.

« Réitérer » c'est mieux que de dire croire, mais il ne faut pas éliminer l'ICG.

ALISSA COOPER : C'est vrai. « Réitère » est un commentaire un peu plus large.
Russ.

RUSS MUNDY : Oui. Je pense que Milton a raison ici. Le reste du paragraphe se centre sur le CWG. Comme Jon le dit, il faut vraiment que ce soit clair dans ce paragraphe que cette phrase correspond, en fait, à la perspective de l'ICG et aux mesures du CWG.

ALISSA COOPER : D'accord, on va le reconsidérer et on verra s'il y a des objections.
On a Joe qui lève la main. Allez-y. On ne reçoit pas le son de Joe. Est-ce qu'on pourrait résoudre cela ou Joe, alors, si vous voulez intervenir, vous pouvez le faire à travers le chat. Je demande s'il y a des objections à ce texte.

Ah ! On vous entend maintenant, Joe, oui allez-y.

JOSEPH ALHADEFF : Non. C'est que sur le chat, on a des conversations qu'on ne réitère pas parce qu'en fait, c'est la première fois qu'on le dit. Ce n'est pas une réitération. Mais pour moi, le mot, ça n'a aucune influence. Ce n'est pas important. Il faut que l'on trouve une manière de transmettre cette idée de ce n'est pas une croyance que l'on a, mais que simplement on communique ce qui doit être fait. Qu'on attire l'attention des gens sur le fait qu'il faut que l'on fasse ça.

ALISSA COOPER : Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Je ne veux pas aller à l'encontre de ce que vous dites, mais peut-être que ce ne serait pas un problème de 10 réitérer. On a déjà discuté de la question un nombre de fois. Donc on le réitère formellement maintenant. On réitère cette nécessité de l'existence d'un contrat. C'est tout. Donc moi j'insiste. Il faut qu'on dise « réitère ».

ALISSA COOPER : Je pense qu'on est tous d'accord que ce document de 200 pages ce n'est pas du Shakespeare. Donc je pense que c'est bon. On a fini la discussion ici. Est-ce qu'il y a des objections ? Non. Bien, super. Alors on vous remercie tous d'avoir participé à cette discussion.

Y a-t-il d'autres sujets à soulever par rapport à la proposition de transition ou quoi que ce soit ? C'est le moment de faire vos propositions, autrement, on va considérer qu'on a fini jusqu'au moment de parler de la mise en œuvre.

Ah ! La collaboration. C'est vrai, Lynn. J'avais oublié. Oui. Alors on passe maintenant au texte concernant comment la collaboration fonctionne. C'est un texte qu'on a reçu à travers la liste de diffusion et qui a été envoyé par Lynn.

Lynn, vous voulez lancer la discussion, la présenter ?

LYNN ST. AMOUR : Oui. D'accord. Je ne savais pas s'il faut dire collaboration en fait. J'hésitais.

L'action à suivre qui nous a été assignée à moins, Patrik et Élise était comment la collaboration fonctionne entre les différents OC, entre les différentes communautés opérationnelles. Comme on le dit dans l'introduction, dans certaines des discussions, on

a reconnu le fait que ça correspondait au travail d'un sous-groupe de travail qui avait été formé lors de notre dernière réunion à Los Angeles, il y avait Manal, Michael, Joe Alhadeff et je pense qu'il y avait quelqu'un d'autre. Mais en tout cas, les commentaires soulevaient, reconnaissent le fait que ce modèle de trois communautés opérationnelles n'avait pas correctement été expliqué dans la proposition. Donc on a suggéré qu'il serait utile d'avoir un texte inclus dans la proposition qui explique cela parce que c'était vraiment le fondement de la proposition et du mécanisme de consultation, et du travail.

Ce point a été tiré des commentaires de l'IAB lors de notre première discussion au sujet de la proposition. Donc voilà une partie du texte qui est là.

Une autre partie du texte qui est inclus dans ce document porte sur l'historique, tout ce qui a eu lieu avant d'arriver à ce point-là parce que Patrik a dit que c'était essentiel de l'expliquer. Mais tout cela était élaboré à partir d'un premier port, ou un sou point, qui montrait qu'on a toujours collaboré, et que les communautés opérationnelles ont toujours collaboré entre elles.

Donc on a préparé une liste de collaboration ou d'exemples suggérés. J'ai travaillé sur les différentes relations entre les différents groupes et les différentes structures, ou le personnel

les différents groupes et structures. Et puis un autre exemple portait spécifiquement sur la gestion des adresses IP.

Ici, on a un texte assez long. Si on trouvait que ce serait important d'inclure les composantes historiques et d'expliquer ce modèle de trois communautés opérationnelles, peut-être qu'il faudrait que l'on explique que l'IAB et l'ISOC faisaient partie d'un modèle en trois parties, qu'ils ont formé ce type de trois par trois qui a été éliminé par la suite quand ils ont commencé à travailler autrement. Donc tout cela devrait peut-être faire partie du document de base introductoire et peut-être qu'on pourrait ajouter tout cela juste après le paragraphe 0 si je ne me trompe.

Certains des exemples spécifiques de collaboration pourraient peut-être être mieux placés ailleurs dans le document, dans la partie de collaboration je pense, parce que dans la partie 0 il y a un paragraphe spécifique sur la collaboration.

Donc peut-être avant de débattre, il faudrait dire -j'espère que vous avez tous lu le texte- il s'agit de cinq ou six paragraphes qui résument les collaborations des différentes adresses IP, par exemple. Et puis je voudrais que l'on prenne tous la parole pour dire s'il nous semble que ça serait utile ou pas d'avoir ces commentaires.

Il y a des gens qui ont dit que c'était utile d'avoir le contexte et l'historique, mais la plupart des commentaires demandaient à voir davantage de détails sur les points spécifiques de collaboration. On a eu beaucoup de discussions au cours de ces derniers mois.

Alissa, je vous donne la parole.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn. Patrik, allez-y.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci, je voulais ajouter quelque chose d'autre à ce que vient de dire Lynn.

Une des raisons pour lesquelles on a décidé d'avoir ce texte, et vous le verrez, ça c'est le contexte, plutôt un aperçu du point de départ, c'est le fait qu'on a senti qu'il y avait multiples paragraphes, différents paragraphes, qui étaient élaborés sur la base de différents contextes. Puis on a commencé à éliminer parce qu'on pensait que les gens savaient déjà ce qui était inclus là. Donc peut-être que ça serait plus simple de décider quels sont les paragraphes que nous voulons inclure et quels sont ceux qu'on devrait éliminer.

Donc c'est vraiment un choix conscient de vous montrer ; ce n'est pas convenir pour vous faire lire en trop pour rien.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik. Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Pour moi la question est vraiment comment on compte intégrer tout cela au document est exactement où. Dans quelle partie du document. Parce que l'idée- je m'excuse, mais j'ai des problèmes de son qui me gêne un peu. Mais la question, en fait, pour moi, c'est que la partie historique est utile et pourrait tout à fait être incluse dans le document, mais si on va avoir une partie qui s'occupe de la coordination, les gens vont lire les premiers paragraphes et ils ne vont pas comprendre quel est le rapport entre cela et le reste du document, quel est le lien entre ça et la coordination. Donc je préférerais de voir d'abord le contexte dans le bon endroit, dans la bonne partie du document, et puis avoir les informations sur la coordination pour parler des différents commentaires qui soulevaient ce besoin d'expliquer la coordination et le contexte, vraiment, de la relation entre les différents groupes et les différentes structures.

Et donc je pense que ce que Lynn a ajouté par rapport à la coordination et au niveau de l'infrastructure qui se chevauche

avec la participation est excellent. Ça donne un exemple de coordination opérationnelle des rapports entre les différentes adresses IP et c'est utile ; ça montre l'engagement continu des organisations avec la coordination.

ALISSA COOPER : Merci, Joe. Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa.

Tout d'abord je dois dire que je suis d'accord avec ce que Joe vient de dire en ce qui concerne la question de savoir où on doit introduire ce texte. Je ne sais vraiment pas.

Je pense aussi qu'un contexte historique est vraiment très utile. Je ne sais pas où on peut l'introduire, mais je pense que c'est très utile.

Et une remarque par rapport à un mot. Je viens d'un pays méditerranéen, et le mot «incroyable» me semble assez étonnant dans ce contexte. Je pense qu'il faut essayer de ne pas être trop émotionnel.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Jean-Jacques. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Je voulais féliciter d'abord les gens qui ont fait ce travail qui est excellent, car cela répond à des inquiétudes on a pu voir apparaître pendant la consultation publique.

Je pense qu'on pourrait mettre tout cela en annexe pour information, et cela pour éviter le sentiment que l'on est en train d'être normatif. Je pense qu'on doit absolument introduire ce texte, car cela améliore la compréhension de notre proposition et je pense que nous devons donc répondre aux inquiétudes qui ont été exprimées et inclure dans ce texte de manière appropriée dans notre proposition.

ALISSA COOPER : Merci, Daniel. Milton.

MILTON MUELLER : Je suis ravi du commentaire de Jean-Jacques, parce que j'allais justement faire le même commentaire et dire qu'on a l'air de faire une espèce de propagande, de publicité. Quels sont les mécanismes mis en place si nous parlons de combien de c'est Internet qui est si incroyable, etc., c'est un discours un petit peu publicitaire qui ne ferait pas de biens à notre proposition. Donc je vous mets en garde par rapport à ce type de discours.

Et je suis d'accord avec Daniel même si je pense qu'il va changer d'avis après avoir écouté mon commentaire. Je pense que quand on fait une référence à des mécanismes de coordination qui existent déjà, je pense que cela est plus facile à comprendre quand on parle de précédents historiques dans un contexte historique.

ALISSA COOPER :

Quand vous parlez du commentaire de Daniel, vous faites référence à la proposition d'inclure ce document en annexe, c'est bien ça ? Oui. Très bien.

Keith Drazek souhaite prendre la parole. Il sera le dernier sur la liste d'orateurs et moi-même.

Martin.

MARTIN BOYLE :

Je suis un peu divisé. Je pense que ce texte est très intéressant à lire, mais en même temps je pense que dans des documents comme celui-ci, être bref est très important. C'est pour cela que je serais d'accord pour ajouter ce texte en annexe.

Et par rapport au dernier paragraphe, le paragraphe qui commence par « coordination entre les communautés est une composante clé », etc., si nous laissons cette phrase dans le

texte principal de la proposition, j'aimerais que cette phrase soit mise en premier dans ce texte pour que les gens puissent voir de quoi il s'agit. Et si le texte est incorporé en annexe, ce texte on peut le laisser en milieu à ce qu'il contient les mots-clés par rapport aux communautés et à leurs engagements en matière de coopération.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin.

Avant de passer à l'intervenant suivant, j'aimerais vous dire que dans le document, nous avons une section concernant la PTI. Nous avons donc un texte où l'on dit que les communautés s'engagent à coordonner leur travail entre elles et avec l'ICANN. Pensez-vous qu'il faut mettre quelque chose de plus général que cela au cas où il y aurait un changement d'opérateur ?

MARTIN BOYLE :

Non. Pas vraiment. Je veux m'assurer, parce qu'ici on parle de coordination dans les documents. Et je vois qu'il s'agit d'une proposition, donc il serait utile de dire que les communautés vont travailler en coordination et cela pas forcément dans le contexte de la PTI, mais aussi dans le contexte de l'opération des fonctions IANA et des échanges entre ces communautés. Si l'on veut faire des commentaires par rapport à la collaboration,

à la coopération, je pense que c'est le paragraphe le plus important dans ce document. Merci.

ALISSA COOPER : Mary.

MARY UDUMA : Je voulais vous avouer quelque chose, à savoir que cela était très informatif pour moi. Donc pour les gens qui lisent pour la première fois ce document, c'est très intéressant et très important de comprendre l'histoire et d'où vient l'Internet.

Je ne sais pas quoi vous dire par rapport au mot « incroyable », etc., mais ce qui est important de retenir, c'est que les gens vont beaucoup apprécier cela lorsqu'ils vont lire ce document.

Et je voulais dire aussi que la dernière partie devrait être mise en premier, parce qu'elle est clé pour donner une bonne première impression. Je ne sais pas où on pourrait ajouter ce texte dans le document, mais je vous avoue que pour moi ça fait beaucoup de différence au moment de lire le document. Merci beaucoup.

ALISSA COOPER : Merci, Mary. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis presque d'accord avec tout le monde, mais j'insiste pour l'inclure en annexe. Il s'agit d'information. C'est utile. Et je pense qu'on devrait l'inclure en annexe. J'appartiens à la même culture que mon ami Jean-Jacques, et je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas exagérer quoi que ce soit.

Ceci dit, je dois une excuse à Joe, mais entre-temps j'ai trouvé un autre mot ; au lieu de « réitérer », « mettre l'accent ». Donc je veux garder ma bonne relation avec Joe, c'est pour ça que j'ai pensé à cet autre mot. Voilà.

ALISSA COOPER : Joe est le prochain intervenant.

JOSEPH ALHADEFF : Je vais m'en remettre à l'anglais de Kavouss. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Pour moi, il est important de maintenir cela dans le document, et non pas dans une annexe. Je pense que les trois paragraphes sont importants parce que dans les commentaires publics, on a pu voir que les gens demandaient à ce qu'il y ait un mécanisme qui soit spécifié. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'on a besoin d'un mécanisme entre les différentes communautés. Nos mécanismes de coordination en place ont eu un effet

opérationnel dans le passé, et il y aura de plus en plus de demandes pour que des mécanismes de coordination soient mis en place. Je pense que c'est une réponse directe à des questions qui ont été soulevées dans la consultation publique. Nous savons que les annexes ne sont pas lues en premier, en général. Et c'est pour cela que les trois paragraphes qui ont trait à l'engagement des communautés par rapport à la coopération et aux exemples sont très utiles, et qu'il faudrait les garder dans le texte de la proposition, car si on les met en annexe, c'est une façon de dire que c'est pour votre information, mais cela ne fait pas partie de notre proposition.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Joe. Keith Drazek.

KEITH DRAZEK : Une précision. Une modification mineure, mais importante. Je pense qu'il faudrait changer par « registre » ou « base de données » tout en haut.

ALISSA COOPER : Merci. Voilà ma suggestion.

On va passer en revue le document. J'ai l'impression que les gens apprécient le fait d'avoir, non pas les trois derniers

paragraphe, mais plutôt les pages donnant des exemples spécifiques, y compris le paragraphe –voyons si je peux les numéroter peut-être pour être plus claire. Le paragraphe, le cinquième en partant du bas, et puis les trois derniers paragraphes. Il semblerait que le contenu de ces paragraphes serait utile pour les incorporer au texte de la proposition. Donc je vous propose de les inclure dans la partie concernant la faisabilité. Je pense que cela pourrait être utile pour expliquer pourquoi nous avons décidé de lancer notre appel à proposition aux communautés ; donc inclure ces paragraphes dans la partie concernant la faisabilité, expliquer un petit peu à ce moment-là quelle est l'histoire de cette coopération qui a été mise en place. Et puis dans l'introduction, introduire une note disant qu'il y a plus d'informations concernant le contexte historique en annexe. Qu'est-ce que vous en pensez par rapport à cette proposition ?

Je vois que les gens acquiescent. Très bien. Je ne vois pas d'objection alors. Je vais faire cela ce soir et nous allons revoir, lire le texte demain, pour voir si vous êtes d'accord s'il y a d'autres suggestions à faire. Vous êtes d'accord ? Très bien. Nous allons faire une pause et nous nous retrouvons à 15h30. Une demi-heure de pause. Merci.

[Pause]

ALISSA COOPER : Nous allons donc reprendre de nos discussions. Venez rejoindre notre travail.

Nous avons des points à mettre en place. Nous allons essayer d'avancer le plus possible avant la réunion demain. Nous allons donc passer de nouveau en revue ces documents demain. Mais j'ai l'impression que mis à part la mise en place des indicateurs, pardon de la matrice, c'est le seul point qui nous reste à traiter par rapport à la proposition de transition.

Je pense que toutes les autres modifications ont été faites, et je pense que pour demain c'est ce qui nous reste à faire.

Ah, nous avons nos amis du GAC de retour. Merci d'être venus. Savez-vous si les autres membres du GAC pour revenir ?

KAVOUSS ARASTEH : Je ne sais pas, mais Fadi a commencé à parler et je lui ai dit qu'il fallait absolument que je vienne à cette réunion.

ALISSA COOPER : Ah il y avait Fadi. Et vous nous avez choisis au lieu de Fadi. Nous sommes ravis. Nous allons donc changer l'ordre ; nous allons

parler de la phase de mise en œuvre avant de parler du rôle de l'ICG, mais peut-être que nous pouvons parler du CCWG avant puisque vous êtes là.

Est-ce que vous pensez que Manal va revenir ou pas ? Vous ne savez pas. D'accord. Elle a choisi Fadi au lieu de nous. D'accord. Alors nous allons suivre l'ordre affiché sur l'écran.

Le point suivant que nous allons aborder – nous avons Narelle. Il est très tard pour Narelle. Je vous propose donc de traiter la question de la mise en œuvre maintenant. Merci Narelle d'être encore levée.

Le point, c'est le rôle de l'ICG durant la phase de mise en œuvre. Narelle a une proposition, un texte qu'elle nous a envoyé sur la liste de diffusion il n'y a pas longtemps qui suggère que l'ICG puisse avoir un certain rôle dans la phase de mise en œuvre. Nous en avons d'ailleurs parlé à Los Angeles pendant notre réunion. Et nous nous sommes dit qu'il nous fallait davantage de temps pour y réfléchir. Si Narelle peut nous entendre, et que nous pouvons l'entendre, ce serait peut-être bien de voir ce qu'elle en pense par rapport à cette question. Narelle, est-ce que vous êtes là ?

Elle dit qu'elle se connecte. Elle est en train de se connecter. Attendons une petite minute qu'elle se connecte.

NARELLE CLARK : Bonjour à tous, c'est Narelle. Vous m'entendez ?

ALISSA COOPER : Oui, on vous entend.

NARELLE CLARK : D'accord. Donc j'ai mis mes écouteurs en muet pour qu'il n'y ait pas d'écho.

Alors j'ai envoyé un texte à travers la liste. Ce sont de petites modifications au chapitre plus général qui avait été proposé. J'ai fait cela parce que je sens qu'il y a des discussions, des personnes, qui ne sont pas prêtes à accepter la proposition telle qu'elle.

Ce que je propose c'est d'attendre un peu plus et de faire un suivi de cette étape de mise en œuvre jusqu'au moment où on considérera que ça a été suffisamment mis en œuvre. Et je soupçonne qu'il sera nécessaire peut-être de créer une liste de vérification. Cette liste de vérification de la mise en œuvre, et le tableur sont probablement plus que suffisant pour le faire. Mais en cela, sans utiliser le mot supervision, sans dire supervision et coordination, il me semble qu'on a de toute façon besoin d'une

chambre de compensation ou d'un bureau qui gère ce processus. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Narelle.

Alors si vous souhaitez prendre la parole pour exprimer votre avis sur ce que notre rôle devrait être, soit pour réagir à la proposition de Narelle, soit autrement. J'ai moi-même des opinions à partager, mais je voudrais d'abord entendre les autres.

Oui. Jean-Jacques. Attendez, nous avons une liste d'intervenants, mais Jean-Jacques est le premier. Allez-y Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : J'ai levé la main sur Adobe Connect. Je lève la main parce que pour l'instant j'ai toujours des problèmes de connectivité.

Je pense qu'il faudrait que l'on précise que notre existence ou le fondement de notre rôle plutôt est la décision de l'avis de la NTIA, ça dépend de la décision de cet avis de la NTIA, parce que c'est ça notre mission. Elle nous a été déléguée par l'autorité de la NTIA. Donc je ne sais pas très bien comment l'exprimer, comment le formuler, mais c'est ça l'idée qu'il faudra

transmettre par écrit. On ne dépend pas du Conseil d'administration de l'ICANN, mais plutôt de la NTIA. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Maintenant Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Alors j'ai moi-même un problème avec cela, parce que j'ai beaucoup d'intérêt pris ici avec la transition et beaucoup de responsabilités aussi bien sûr. Mais lorsque je pense à l'ICG en tant qu'organisme qui participe à un système de bureau de supervision, ou en tant qu'entité qui mette la communauté à l'aise, je pense que ça va à l'encontre du modèle à partir duquel on travaille. Et ça va à l'encontre du modèle qui nous a délégué notre pouvoir pour ce processus.

À un certain niveau, si on pense que la mise en œuvre dépend des points inclus dans ce tableur, c'est une liste qui n'est pas exhaustive. C'est facile de faire le suivi. On peut le faire à travers le site Web. Les personnes, d'ailleurs, peuvent le faire individuellement. Chacune des actions incluses dans cette liste correspond à une communauté opérationnelle qui a la responsabilité de les mettre en œuvre, et qui a la responsabilité de bien le faire d'ailleurs.

Et si nous, ici, on est qu'une boîte e-mail, je pense que notre travail n'a aucun sens. C'est ça ce que je veux dire. En général si on pense que ce processus exige de nous ce rôle, tout le travail qu'on a fait dans ces dernières années n'a eu aucun sens, ça ne sert à rien, parce qu'on va tout remettre aux communautés opérationnelles. Et on est une entité de coordination, mais les responsabilités opérationnelles vont toujours dépendre des communautés opérationnelles.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn. Milton ?

MILTON MUELLER : Oui. C'est dur parce que je suis d'accord avec tout ce que Lynn. Mais je pense qu'on tire différentes conclusions à partir de ces prémisses. Parce que la mise en œuvre opérationnelle en ce moment dépend des communautés opérationnelles, mais le problème est que ces communautés sont très occupées de leurs propres détails de mise en œuvre. Et on a beaucoup de manque de connaissance ou de mauvaise coordination par rapport à l'ensemble du processus.

Narelle a dit cela comme mauvaise communication. C'est de ça qu'elle a parlé. Mais c'est peut-être parce que je viens de la communauté des noms que je sens qu'il y a des personnes qui

ne font pas confiance au contrôle de la situation générale. Une fois que le processus sera fini, on va devoir [inaudible] doit se baser sur notre implication avec la communauté opérationnelle de notre origine. Donc je vois exactement ce que Lynn dit.

C'est le fait qu'un point de réunion, ou une chambre, ou un bureau central de coordination des informations, c'est dans notre charte. Et c'est parce qu'on a supposé qu'à l'étape d'élaboration de la proposition, et au moment de la mise en œuvre, on sentait qu'on devrait se dire qu'on avait fini avec la proposition ; qu'elle était conclue. Et qu'on devait passer à la mise en œuvre.

En réalité, ce n'est pas aussi clair que ça. C'est un peu plus flou et ça se chevauche entre un et l'autre. Donc il y a des parties qui vont bien être mises en œuvre avant la finalisation de la proposition, et d'autres qui vont attendre jusqu'à la forme. Donc je vois qu'il y a une certaine nécessité d'avoir ses fonctions de consolidation à mesure qu'on continuera d'avancer. Et je ne vois pas qu'il y ait vraiment de modification à notre rouleau à notre relation avec les communautés opérationnelles. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. Russ Housley.

RUSS HOUSLEY : Je voudrais parler du texte que Narelle nous a fourni où elle parlait de contrôle et de supervision. Je ne voudrais pas que l'on aille au-delà de notre rôle de coordination et que l'on commence à contrôler ou superviser. Chacune des communautés opérationnelles a déjà ses propres mécanismes de supervision et il ne faudrait pas essayer d'aller par-dessus ce qu'ils font, leur marcher sur les pieds.

ALISSA COOPER : Merci. Patrik.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci, Alissa.

Ce que j'ai envoyé à travers la liste, que je veux préciser, c'est que si nous avons cette liste est que nous allons continuer d'agir à partir de cette liste une fois que la proposition sera finie en tant qu'ICG, je pense que cette demande devrait être présentée par les communautés opérationnelles. C'est elles qui devraient nous demander de continuer à assurer ce rôle de coordination. C'est vrai que ce serait plus facile s'il y avait une entité qui assure ce rôle.

Je suis d'accord avec Russ. Il ne faut pas parler de supervision, mais plutôt de coordination. Mais alors que faudrait-il faire ? De quoi a-t-on besoin ?

Je pense que par rapport à la coordination, je ne me souviens plus comment Milton l'a exprimé, mais on devrait avoir un endroit où les communautés opérationnelles pourraient communiquer, un endroit où elle pourrait poser des questions en tant que forums de questions. Mais de toute façon il me semble que la coordination, la formulation de ce qu'on va faire, ou si l'on va continuer à agir comme jusqu'à présent, devrait venir des communautés opérationnelles en fait. On pourrait peut-être déclencher cette discussion et leur poser cette question, parce que comme le dit Milton, il y a peut-être des communautés opérationnelles qui ne voient pas le besoin de cela en ce moment. Donc il faudra leur demander. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik. Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci.

Pendant que je suis ici, que j'ai la parole, je voudrais vous dire que je suis de l'avis de Milton et de Patrick. Il me semble que

l'ICG, en tant qu'organisme qui fournit, qui envoie la proposition, à un certain niveau de responsabilité dans la considération de ce qui va être fait, dans la manière dont tout cela va fonctionner. Voilà en termes généraux ce que je pense.

D'autre part, je dirais aussi que les communautés opérationnelles sont celles qui vont mettre en œuvre la proposition. C'est eux qui sont responsables de le faire. Et puisque en ce moment je ne peux parler au nom de ma communauté, au nom du CSG, j'ai été nommée pour les représenter, donc en tant que membre de la communauté des noms, je suis sûr qu'il va y avoir quelque chose d'autre qui sera créé, et que dans ce sens, nous allons trouver une approche ascendante qui corresponde mécanismes de mise en œuvre que l'on connaît.

Donc à partir de cela, on verra leur réaction par rapport à ce qu'il est nécessaire d'avoir de l'ICG, pourquoi ils ont besoin de l'ICG.

Et alors, Patrik, je suis complètement d'accord avec vous. Je suis complètement d'accord. C'est vrai qu'il faudrait que ce soient les communautés opérationnelles qui nous demandent cela, mais il faudrait que l'on déclenche le processus. Merci.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Alissa. Oui. Je suis d'accord avec ce qu'on dit de soulever cette question. Je suis d'accord avec Russ Housley qu'on ne devrait pas changer notre rôle tel qu'il est délimité dans notre charte. On n'est pas un groupe de supervisions, on est un groupe de coordinations. Alors on ne devrait pas superviser quoi que ce soit.

Déjà ça d'une part. D'autre part, ce serait trop précoce de tirer des conclusions sur notre rôle. Mais il est également précoce de décider du rôle des activités de l'ICG par la suite parce qu'il y a beaucoup d'aspects qui sont discutés cette semaine et qui continueront d'être discutés ici jusqu'à la fin de novembre et dans les différentes périodes de consultation publique du CCWG.

Donc il faut prendre note de cela et continuer de discuter également, parce qu'il semble qu'il y aurait besoin non seulement d'une chambre de compensation, d'un bureau de centralisation des activités, mais également d'autres activités qui surgissent de l'élaboration des différentes mesures et procédures. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Je l'ai déjà dit sur la liste de diffusion. Il me semble que la charte ne devrait pas être élargie au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui. Narelle en a parlé pour la dernière fois le 8 octobre, je pense. Donc il faudrait que l'on rédige cela plus clairement.

Mais de toute façon, il faudrait que l'on finisse notre travail sur la proposition qu'on a publié, que l'on permet à la communauté élargie de s'exprimer, sachant que c'est la fin de notre travail et puis il faudrait que l'on entre en hibernation jusqu'à ce que le CWG nous confirme que nos exigences ont été respectées, et puis nous confirme s'ils sont prêts à ce qu'on présente notre proposition ou pas.

Et donc on devrait continuer à exister un moment afin d'être disponible pour répondre à toute question ou pour coordonner tout le travail qui soit nécessaire sur notre proposition à partir des retours de la NTIA, ou peut-être même, j'espère que ce ne sera pas le cas, si le Conseil d'administration de l'ICANN transférait la proposition, on devrait également continuer à exister pour voir ce que ça va donner.

Alors je ne pense pas qu'il soit nécessaire de continuer d'exister au-delà de cela, sauf s'il y avait des circonstances où on nous demandait de rediriger notre proposition.

Donc je voudrais que ce soit spécifié quelque part dans des termes plus concrets dans notre charte. Je suis d'accord avec ceux qui ont dit qu'on devrait probablement, au moins, demander aux communautés opérationnelles ou à toutes les différentes organisations qui sont représentées au sein de ce groupe, leur demander si elles sont d'accord avec ce qu'on propose.

Je suis complètement d'accord avec le fait qu'on n'est pas un organe de supervision, et on ne devrait pas aller au-delà de cette limite. On coordonne, c'est tout.

MARTIN BOYLE :

Merci. Je pense qu'il faudrait que l'on pense à ce que notre travail représente, à quelle est notre rôle.

Dans cette dernière année et quelques mois, notre travail portait sur l'habilitation et la consolidation des différentes contributions des communautés opérationnelles. Donc il me semble un peu étrange maintenant de penser à ce que nous devrions encourager les communautés opérationnelles à penser à mettre en place ce dont elles ont besoin pour pouvoir commencer à parler de la possibilité de nous remplacer. Parce qu'en fait, je pense que si on s'implique à des tâches de mise en œuvre de la coordination, qu'est-ce qu'on va faire ? On n'a pas

les attributions pour pouvoir agir dans ce sens. Ou alors, à chaque fois, on va devoir se réunir, demander aux communautés opérationnelles si elles sont satisfaites de ce qui a été fait. On espère bien sûr qu'elles ne diront que oui. Parce que c'est pour cela qu'on agit, on travaille. Mais de toute façon, il y a toujours un risque que l'on commence à deviner ce qu'elles veulent faire, à considérer que l'on sait ce qu'elles veulent, et c'est le fait qu'on a trop de personnes à agir.

Donc je sens moi-même que notre rôle à ce moment-là, à mesure qu'on avance avec l'élaboration de la proposition, est de trouver un moyen de dialoguer avec les communautés opérationnelles pour leur rappeler de ce qui doit déjà être évident pour eux, et c'est le fait qu'il faut que la mise en œuvre et la coordination entre les différentes communautés opérationnelles soient considérées. Cette discussion peut l'avoir avec eux sans doute, et si elle disait ces communautés qu'elles trouvent qu'il serait utile d'avoir un intermédiaire qui pourrait être un agent entre les communautés, un agent de coordination, ainsi soit-il. Mais je ne réussis pas vraiment avoir qu'est-ce qu'on fait qui pourrait être mauvais pour le processus, qui pourrait être délétère. Et je ne voudrais pas que les communautés opérationnelles ne soient oubliées. Ça devrait être ces communautés qui nous demandent de participer.

Donc mon intention est que l'on élabore la proposition puisque c'est ce qu'on nous a demandé au moment de notre création, qu'on existe pendant un peu plus de temps pour répondre à toutes questions potentielles comme l'a proposé Daniel, et que l'on s'assure que les groupes ont considéré que la mise en œuvre et la coordination étaient correctement considérées par les différentes communautés, et à ce moment-là qu'on puisse les imiter et prendre la retraite.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin. Est-ce que je peux vous poser une question pour un point de précision ? J'avais assumé que le tableur, en fait, comprenait tous les points nécessaires de mise en œuvre. Et que le CWG allait continuer d'exister d'après ce que je voyais dans le tableur, et qui nous allaient assumer la représentation de leur communauté pour la mise en œuvre. C'est bien le cas ?

MARTIN BOYLE :

Je pense que Wolf Ulrich en a déjà parlé. C'est le fait qu'il faut discuter de si on veut maintenir le CWG tout au long de l'étape de mise en œuvre, ou si l'on veut créer un autre groupe de travail intercommunautaire, ou un autre organisme qui s'en occupe. Mais je ne pense pas qu'ils en aient discuté pour l'instant et c'est vraiment un pas très important. Parce que

l'étape de mise en œuvre va prendre beaucoup de personnes pendant beaucoup de temps, de six à neuf moi-même une fois qu'on aura déjà pris la décision d'avancer.

ALISSA COOPER : Merci. J'ai Demi, Russ Mundy, dans la queue et mentalement j'avais moi-même. Après, on continuera avec Lynn, Milton et Kavouss. Alors Russ vous avez la parole. Demi d'abord. Pardon.

DDEMI GRETSCHKO : Merci, Alissa.

Pour commencer, je dirais que je me souviens du moment où notre groupe a été créé il a été d'abord animé par la NTIA en tant que groupe représentatif. Et c'est pour cela qu'on nous a créés comme groupe de coordination pour le processus de transition.

Je pense que c'est utile de se proposer comme organisme représentatif pour pouvoir nous occuper de différentes questions intercommunautaires, d'intérêts des différentes communautés opérationnelles, pendant la période de transition. Il y a des acteurs dans la transition qui sont bien sûr les communautés opérationnelles, mais à mesure qu'on travaille pour que cette transition avec la NTIA se passe, on va voir différents aspects d'intérêt pour toutes les communautés.

Donc pour non, il faut que l'on soit ceux qui vont coordonner les intérêts des différentes communautés pendant la transition.

Et je soutiens ce que Narelle dit dans ce sens. Ce n'est pas qu'il faut que l'on élargisse notre rôle, il faut respecter la charte. Mais on devrait peut-être penser à nous-mêmes en tant que coordonnateur ou organe de supervision pendant l'étape de transition. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Merci, Alissa. Spécifiquement pour cette question, je sens que j'ai des sensations différentes.

Je ne suis pas tout à fait sûr de ce qui conviendrait. D'une part, je sens qu'on a été créé pour consolider une proposition, pour la présenter. Une fois que cette proposition serait acceptée, je sens que notre travail sera fini. Et c'est ça ce qu'on nous a dès le départ.

Mais d'autre part, j'ai un dilemme personnel auquel je dois faire face constamment, et c'est le fait que lorsqu'on a une politique qui a été établie sans que l'on puisse travailler sur sa mise en œuvre, parce que la plupart du temps vous savez du point de

vue technique, les décideurs trouvent des formules qui ont l'air d'être merveilleuses, mais du point de vue technique c'est impossible de les mettre en œuvre. Et il faut qu'il y ait quelqu'un au moment de passer à la mise en œuvre qui dise, « non ce n'est pas ça qu'on voulait dire ».

Pour nous, dans notre cas, ce serait les communautés opérationnelles qui feraient cela. Mais est-ce que je pense qu'il y aurait des conflits ou des incohérences, des problèmes de coordination entre les communautés opérationnelles ? C'est possible. Bien sûr. Et alors, depuis ce point de vue, la structure de l'ICG telle qu'elle existe aujourd'hui pourrait assurer son rôle.

Alors combien d'activités, ou à quel point devrait on travaillé pour prendre les mesures ? Je pense qu'il faudrait en tout cas faire un suivi de ce qui se passe et voir comment ça évolue, s'il y a des questions qui surgissent, ou alors si les communautés opérationnelles rejettent ce qui est présenté, si c'est le public en général, les sociétés qui le font, s'il y a quelque chose qui se passe. Il faudrait que les gens sachent à qui s'adresser, qui va assurer son rôle de coordination. Donc si on est d'accord avec un point ou un autre, on devrait savoir où s'adresser. C'est ce que disait Patrik.

ALISSA COOPER :

Merci, Russ. C'était utile parce que c'était l'une des questions que j'avais posées sur le chat. Vous avez interprété la suggestion de Patrik comme qu'on devait en fait demander aux communautés opérationnelles si elles sentent qu'on pourrait avoir un rôle qui leur serait utile après la transition ; c'est ça que vous proposez ? D'accord. Que l'on pose la question. Correct.

Alors, Russ, il me semble que ce que vous dites dans le sens qu'on peut choisir comment l'interpréter est correct. On n'est pas très sûr là-dessus, vous voyez. Pour moi, et ce serait utile peut-être pour comprendre un peu mieux de quoi on parle, c'est ce que Patrik a demandé. C'est qu'on trouve un exemple spécifique de ce qu'on pourrait faire.

Moi, quand je la proposition, je vois qu'il y a un domaine spécifique où il est nécessaire d'avoir un rôle de coordination qui est tout ce qui porte sur l'IPR IANA parce que les communautés collectivement doivent se sentir à l'aise avec ce modèle d'un nouveau IPR IANA pour qu'elles puissent coordonner entre elles. Et donc vous savez qu'il faut vraiment coordonner tous les mécanismes pour que tout soit dans la proposition.

Il y a d'autres domaines où on voit des chevauchements par rapport aux rôles. Par exemple, ça me fait penser au modèle de ce que Lynn expliquait, et c'est ce que les autres ont exprimé

aussi. C'est le fait que les communautés des paramètres de protocole et des numéros ont dit que la structure de la PTI est à être décidée par l'ICANN, et c'est l'ICANN qui doit décider de sous-traiter ou pas ces rôles. Donc il devrait y avoir un organisme supérieur qui soit l'instance de recours en cas de nécessité. Alors je voudrais que les communautés coordonnent entre elles, mais je ne sais pas ce qui se passerait si on avait des situations de ce type.

Alors si les personnes pensaient à cela, par exemple, ça serait utile de leur donner un exemple spécifique de ce qui nous semble se passer s'il n'y avait personne qui pouvait nous remplacer.

D'autre part, je me demande notre travail quant à ce qui sera fini. Parce que la mise en œuvre surtout de la proposition de la communauté des noms a différentes parties qui ne vont pas être créées jusqu'à qu'il y ait deux ans qui soient passés après le moment de la transition. Ce sont différentes parties, différents extraits de la proposition, qui sont trop spécifiques à cette communauté.

Mais ce serait bon de penser à cela pour considérer si l'on ne devrait pas rouvrir la charte, ou réinterpréter la rédaction actuelle de la charte, pour voir si notre travail sera conclu au moment de la mise en œuvre ou si l'on devrait continuer à

exister. Donc ce serait bien que l'on essaie d'obtenir des réponses sur cela des gens.

Milton. Demi, vous voulez toujours prendre la parole ? Donc j'ai 10 personnes et on commence par Milton.

MILTON MUELLER :

Je vous remercie de soulever cette question exemple spécifique, surtout en ce qui concerne le commentaire de Martin.

Narelle et d'autres personnes qui soutenaient sa proposition pensent à ce que la fonction ne soit pas aussi limitée. Nous, moi, nous ne proposons pas de modifier notre rôle. On commence à assurer toujours le même rôle qu'on a occupé jusqu'à présent, c'est ce bureau central de coordination, de réunion, comme existants un peu plus de temps. C'est ce que je veux voir en termes généraux dans les débats. Mais on nous a demandé d'aider des communautés opérationnelles à aborder la proposition, et c'est ce qu'on a fait jusqu'à présent. Mais d'autre part, les communautés opérationnelles peuvent sentir qu'elles ont tout fait elles-mêmes. Est-ce qu'on était nécessaire ; est-ce qu'on a vraiment coordonné leurs propositions ; est-ce qu'on les a aidés à se mettre d'accord ? Bien sûr non. Donc il y avait bien sûr un besoin de coordination des propositions pour les consolider surtout, et ce n'est pas que l'ICG était un organisme complètement indépendant qui a été créé du néant. On est tous

des représentants de différentes communautés, n'est-ce pas ? Donc la proposition en fait est plus complexe que prévu. Les différentes articulations entre les propositions de chaque communauté seront toujours incertaines pendant entre six et huit mois. Ça dure plus qu'on avait prévu. Donc cette discussion d'un bureau central de consultation n'est pas considérée en ce moment. Ce n'est pas ce qu'on propose. On pourrait soit documenter les lacunes dans la mise en œuvre, soit également voir qu'est-ce qui n'est pas considéré, on pourrait souligner ce qui est mis en œuvre et ce qui n'est pas fait comme demandé dans la proposition si ça diffère de ce que les communautés voulaient avoir ; ça va bien sûr dépendre du public en général et non seulement des communautés opérationnelles. Les communautés opérationnelles vont devoir se baser sur ce rôle informationnel, ce rôle d'information, et de chambre de coordination.

Alors notre rôle ne va pas changer. C'est juste que l'on va continuer à agir un peu plus pendant un peu plus longtemps, même après avoir transféré notre proposition à la NTIA. Qu'est-ce que vous en pensez ? Je croyais qu'une fois qu'on aura envoyé la proposition à la NTIA, on existerait plus ? Va se désintégrer ? Vous n'identifiez pas le besoin d'avoir un bureau de coordination, de réunion des représentants des différentes

communautés opérationnelles qui s'occupent de l'étape de la mise en œuvre, c'est ça ?

ALISSA COOPER :

Merci, Milton.

Je voudrais une précision ici. Vos exemples de documentation des lacunes de la mise en œuvre, s'il y a quelqu'un ou quelque chose qui a été oublié, ou s'il y a des mises en œuvre qui ne correspondent pas à la proposition, est-ce que c'est ce que vous suggérez de suivre de documenter selon notre propre initiative ou alors est-ce que vous pensez qu'il faudra attendre jusqu'à ce que les communautés soulèvent cela ? C'est réactif ou proactif comme rôle.

MILTON MUELLER :

C'est entre les deux. C'est proactif et réactif. Il faudrait que l'on ait une liste de vérification des points de mise en œuvre comme le tableur. Et à chaque fois, on devrait avoir des téléconférences pour discuter de l'état de chaque point de l'état de mise en œuvre, chacun de ces points. Et puis la fonction aurait un rôle d'informations pour le public général qui essaie de faire le suivi de ce processus, mais en même temps, si une communauté opérationnelle voyait qu'il y a un point qui n'est pas correctement mis en œuvre pour que l'on croie nous qu'il a été

correctement mis en œuvre et ce n'est pas le cas, les communautés pourraient venir nous dire.

Alors si c'est des déviations, des manques, des échecs, il faudrait que l'on dépende des communautés opérationnelles, que ce soit elles qui soulèvent ces points-là. Si c'était simplement une question d'informer le public de ce qui se passe, on pourrait le faire en notre propre nom.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. Il est sorti ? Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : [...] que l'on doive penser à la mise en œuvre, mais si nous voulons faire partie de la mise en œuvre, je pense que la supervision n'est pas le mot à employer ; « oversight », ce n'est pas le mot à employer. Ce serait utile pour nous d'y réfléchir, de le dire directement parce qu'autrement, nous serions en train de faire quelque chose qui n'est pas prévu dans notre mandat. Une des raisons pour lesquelles les gens ont fait confiance à notre travail, c'est parce que nous allions assembler des propositions, consolider des propositions, au lieu d'en créer une.

Je pense que nous devons être très prudents par rapport à cette question.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Je vais utiliser les mots de Milton. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit, mais j'arrive à une conclusion différente. S'il s'agit de rendre les choses visibles, identifier des problèmes, apporter une réponse au problème de la communauté, les communautés peuvent le faire sans avoir une structure formelle comme la nôtre.

Jari l'a dit dans le chat room. S'il est responsable d'une des communautés. Et nous parlons donc ici de manière de manière générale. Et je pense que l'ICANN et la communauté des noms sont celles qui sont le plus impactées. Elles travaillent ensemble en toute bonne foi pour mettre en œuvre cela de manière appropriée en coordination avec les communautés.

Nous sommes ici en tant que garantie, si vous voulez. Maintenant, de nouvelles structures vont être créées. Mais il s'agit de nouveaux rôles qui vont être créés dans ce nouveau système ou écosystème. Je n'ai pas encore entendu des exemples concrets par rapport au travail qui doit être fait.

ALISSA COOPER : Paul Wilson.

PAUL WILSON : Cette question a été brièvement abordée par les SO et les AC et par notre président-directeur général en ce qui concerne la mise en œuvre.

C'est dommage que Lisa ne soit pas ici, car elle a exprimé des inquiétudes par rapport à la charte de travail et à la mise en œuvre, et au besoin d'établir des priorités. Je pense que c'est un exemple important, car l'IANA et l'ICANN devront- auront besoin d'aide pour mettre en œuvre les différents éléments de la transition sans parler de la possibilité de conflit ou d'autres interactions qui peuvent se produire.

Nous avons parlé de la mise en œuvre qui va avoir lieu et du rôle de l'ICG. L'ICANN est le seul organe de coordination pour ce processus de mise en œuvre. Et je ne suis pas sûr que nous ayons une responsabilité là-dessus. Je suis en faveur de l'ICG ; je pense plutôt que l'ICG pourrait avoir un rôle dans ce processus, mais comme j'ai dit, le NRO a bien établi qu'il pourrait y avoir un rôle à jouer. Mais si nous pouvons consulter, une consultation avec les communautés, je pense que ça pourrait être fait. Si nous pouvons nous mettre d'accord par rapport à cette question

et savoir quelle serait donc la réponse que pourraient donner des communautés.

ALISSA COOPER : Merci, Paul. Jari ?

JARI ARKKO : Tout d'abord, la façon dont Milton a décrit les choses semble raisonnable. Il n'y a pas de problème là-dessus.

La question est la suivante. Est-ce que cela est utile de se lancer dans ce type d'exercice. Je pense que l'élément clé ici c'est de mettre l'accent sur le rôle des communautés opérationnelles, par exemple le CWG pourrait jouer un rôle plus important dans leur partie du système. Et comme Lynn a bien signalé, notre point de vue, nous nous sentons capables de mettre en place le plan y compris identifier les problèmes, identifier des lacunes.

Et d'un point de vue personnel, je ne pense pas que cela pose un problème. J'ai confiance en l'ICG est l'élément clé c'est que les communautés opérationnelles puissent mettre en place leur travail. Et s'il y a quelque chose à faire, il faut le faire maintenant et ne pas traîner.

ALISSA COOPER : Merci, Jari. Michael ?

MICHAEL NIEBEL : Je suis d'accord avec ce que Milton a dit, ainsi qu'avec ce que Joe a dit.

Je voulais parler un petit peu de ce sentiment que l'on a par rapport au rôle de l'ICG. Ce n'est pas quelque chose de concret

J'appartiens à une institution qui pendant très longtemps n'a pas eu un rôle spécifique par rapport à certaines tâches. Et les communautés opérationnelles pour leur travail. Nous ne pourrons pas leur dire ce qu'elle doit faire, mais c'est utile en même temps de savoir ce qu'elles doivent faire.

Le deuxième élément que je voulais vous présenter, c'est qu'il faut voir où est le consensus. Je me souviens d'une discussion, et j'ai entendu dire Daniel aussi s'y pencher quand même jusqu'à ce que l'on puisse obtenir une approbation. Je pense qu'il y a des éléments qui restent encore à finaliser. Il peut y avoir les problèmes qui se présentent avant la présentation de la proposition à la NTIA. Il peut y avoir des problèmes qui vont se présenter avant l'approbation. Il y a donc des éléments par rapport auxquels nous sommes d'accord et qui ne sont pas tout à fait clairs en ce moment.

ALISSA COOPER : Merci, Michael. Je comprends pourquoi on a cette discussion même temps, mais c'est quelque chose qui doit être prévu pour l'avenir. Je pense que nous sommes plus ou moins d'accord par rapport à ce que nous voulons et de quoi parlons-nous. Quel est notre rôle après l'approbation et avant la finalisation de la mise en œuvre. Parce que c'est là où l'on se pose la question de quelle est notre rôle.

J'ai Patrik sur la liste des intervenants.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Comme vous, Alissa, je pense que l'on voit plus ou moins dans quelle direction nous allons. Nous devrions confirmer de manière explicite avec les communautés opérationnelles ce que nous allons faire.

Je vois qu'il y a un besoin potentiel de coordination, par exemple quand on passera la phase de mise en œuvre, quand on va s'approcher de l'échéance du contrat. Je pense que pour des raisons juridiques, il y a des mesures qui ne pourront pas être prises avant l'échéance du contrat. Pour cela, une certaine coordination sera nécessaire pour que les communautés opérationnelles ne rentrent pas dans des détails. En ce qui concerne le CWG, comment faire le suivi de l'état de situation des communautés opérationnelles. La communauté Internet

globale veut savoir où les communautés en sont par rapport à leurs plans, l'IANA PLAN, le CRISPP team, les RIR. Et donc est-ce que l'ICANN doit quelque chose? Doit présenter des informations à la communauté ou est-ce que nous devons garder ce rôle de centre d'échange d'informations et donner des informations par rapport à l'état de situation du processus? Je pense que cela peut être un rôle à jouer si nous décidons par exemple de tenir une séance au cours des réunions de l'ICANN. Notre temps, bien entendu, serait consacré à ce type de chose.

Il faut savoir, pour combien de temps, comme l'a dit Alissa il faut voir quel est le but de ce processus. Nous n'avons pas l'intention d'étendre ce contrat, et c'est le moment de se poser la question. Si nous décidons de continuer, une fois que nous aurons présenté notre proposition, il nous faudra réévaluer peut-être le contrat entre la NTIA et l'ICANN au moment son expiration ou de son échéance.

ALISSA COOPER : Wolf, Daniel, Martin, Mohamed et Michael ; et puis je vais clore la liste des intervenants.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Alissa.

J'aimerais revenir à une question qui a été soulevée par les sur les différentes perceptions des différentes communautés opérationnelles en ce qui concerne la finalisation de ce processus.

Je comprends tout à fait les différents points de vue. En janvier, les propositions, il y avait des propositions qui étaient prêtes. La proposition de la communauté des noms ne l'était pas. Et je comprends bien quel est leur point de vue.

Et il y a aussi la possibilité que la NTIA ne pouvait pas accepter une seule proposition à l'époque au lieu de la proposition consolidée. Il y avait donc ce rôle de coordination pour combiner différentes propositions qui étaient le nôtre.

L'ICG donc pourrait jouer un certain rôle pendant la mise en œuvre afin d'élaborer, si c'était le cas il faudrait donc revoir notre mandat. On pourrait envisager cette question. Je n'ai pas une solution par rapport à comment faire cela, mais on pourrait en discuter. On pourrait parler donc du mandat et de la façon dont notre travail devrait être mené à la lumière des différentes perceptions qui existent.

Outre la fin de ce processus, je pense que c'est une bonne idée. Parce que ce serait une façon, une manière de finaliser notre travail.

ALISSA COOPER : Kavouss est de retour. Étiez-vous sur la liste des orateurs Kavouss ? Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Je voulais dire que nous travaillons aux ordres de la communauté. Nous avons une charte. Si nous voulons continuer d'exister, nous devons avoir une tâche attribuée à nous par la communauté, et à ce moment-là amender notre mandat. Autrement, nous ne pouvons pas prolonger notre travail nous-mêmes. Ce ne serait pas approprié.

La communauté devrait nous dire maintenant vous devez rester vigilants et nous avons besoin de vous pour ceci ou cela. Autrement, ce n'est pas à nous de décider de notre continuité. Ce ne serait pas approprié du point de vue juridique.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Kavouss. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Je sais que notre discussion n'est pas concrète.

Je pense qu'il n'y a pas encore une proposition concrète par rapport à ce que nous devrions faire à l'avenir.

Pour répondre à Alissa et à Milton, notre mandat est de présenter une proposition à la NTIA. Une fois que ce sera fait, notre travail sera fini. La proposition sera présentée et qu'elle sera soutenue par toutes les communautés, la NTIA dira si elle a des questions à nous poser. La proposition ensuite sera mise en œuvre. Et je ne sais pas si on devrait être en mode vigilant entre-temps.

Si sa proposition doit être modifiée, que l'on s'en rend compte au cours de ce processus, à ce moment-là, notre rôle devrait être pour modifier la proposition. Autrement, ce serait très dangereux de penser à toute autre chose, car nous ne pouvons pas rerédiger notre charte nous-mêmes.

Si un organe de supervision de coordination devait être nécessaire, cela irait à l'encontre de notre proposition qui dit que nous sommes satisfaits de la coordination qui existe déjà entre les communautés opérationnelles. Donc je ne pense pas qu'une coordination soit nécessaire, qu'une coordination supplémentaire soit nécessaire. À mon avis, ce ne serait pas logique de dire cela. Donc je reste convaincue que nous devons respecter la charte que nous avons.

Ce n'est que si nous recevons des messages de la part de la communauté comme quoi nous devons continuer, ce n'est que

dans ce cas-là que nous devons envisager la possibilité de donner une certaine continuité à notre rôle.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Daniel. Martin ?

MARTIN BOYLE : Avec un masque de Batman ! Non. Excusez-moi. Non je ne pourrais pas. Je ne peux pas vous voir avec ce masque.

Il y a eu un commentaire tout alors par rapport à une certaine phase de la mise en œuvre. Et je pense que cela pourrait peut-être nous donner une piste pour commencer à réfléchir au moment où notre rôle sera fini pour que les communautés prennent le relais et continuent d'elle-même.

Nous arrivons à un stade où nous avons un plan de mise en œuvre. Les équipes ont été identifiées et mises en place par les différentes communautés opérationnelles. Il y a un processus de coordination qui a été établi avec des différences entre les différents groupes. Donc une fois que nous aurons fait notre travail, nous pouvons faire un pas en arrière, resté en mode veille, être prêt à être « réveillé » si les choses deviennent plus compliquées.

Ce qui m'inquiète pourtant, c'est que l'on risque de devenir juge du processus et que l'on soit par exemple convoqué, sollicité par une communauté qui considère que ces propos, ou les propos de sa proposition ont été mal interprétés et ce n'est pas notre rôle.

Malheureusement, je vois que plus on s'engage dans la mise en œuvre, plus cela semble être le cas.

Je dirais donc que nous devons attirer l'attention des communautés opérationnelles au cas où elles ne se seraient pas rendues compte qu'elles n'ont pas encore fini, attirer l'attention des communautés pour que les trois éléments que je viens d'évoquer soient mis en place correctement et leur demander quel est leur avis par rapport à un éventuel rôle que nous pourrions jouer pour les aider à coordonner de manière appropriée les éléments qui restent à mettre en place à l'avenir.

ALISSA COOPER : Merci. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Ce n'est pas la première fois que nous discutons de l'avenir de notre groupe, mais c'est la première fois que nous consacrons

suffisamment de temps à ce débat. Je dois dire que j'ai changé d'avis au cours de cette discussion, notamment cet après-midi.

Mon approche, vous vous souviendrez, était très juridique, très institutionnaliste, à savoir notre mandat découle de la décision de la NTIA, nous sommes dépendants de la NTIA pour tout rôle futur. Mais cette discussion m'a amené à réfléchir à cette question et avoir que bien entendu la NTIA doit être au courant, mais peut-être pas, mais je pense que ce serait au moins utile de poser la question aux communautés opérationnelles pour qu'elles puissent exprimer par rapport à notre continuité, avec deux questions : pourquoi et comment.

Le pourquoi consisterait à se dire y-a-t-il suffisamment de raisons pour que nous puissions participer ou être utiles, et avec quel rôle. Et comment, ça serait la deuxième question. Parlons du pourquoi.

Le pourquoi ça veut dire qu'il faudrait lancer une consultation. Nous allons devoir demander aux communautés opérationnelles leur avis. Et j'ajouterai non pas seulement aux communautés opérationnelles, car nous représentons les communautés. Et ces communautés ont un rôle spécifique. Donc dans toutes les hypothèses de continuité, je demanderais à ce que l'on inclue non seulement des communautés

opérationnelles, inclure donc celles qui ne sont pas les communautés opérationnelles dans cette consultation.

Le troisième élément concerne le comment. Je pense que Russ Mundy a suggéré un mot qui puisse indiquer notre disponibilité. Au lieu de dire ou de réitérer que cela pourrait être utile que nous continuions à jouer un certain rôle, nous pourrions peut-être reformuler la question et nous dire dans nos discussions et dans la préparation du plan de transition que nous nous sommes rendu compte d'un certain nombre de questions qui pourraient prendre plus longtemps que prévu. Pour pouvoir répondre à ce besoin, nous voudrions confirmer notre disponibilité à poursuivre notre tâche, une tâche qui ne serait pas uniquement de coordination, mais poursuivre notre tâche de consolider des éléments et nous assurer que les questions soient débattues en profondeur.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup.

Je vais donc essayer d'interpréter ce que vous avez dit et j'ai l'impression que nous pourrions procéder de la façon suivante. À ce stade, nous pourrions décider d'ouvrir notre liste de diffusion pour nos utilisateurs comme nous l'avons fait par le passé jusqu'au 30 septembre 2016, qui n'est pas la date

d'échéance du contrat, mais nous devrions nous engager à garder cette liste jusqu'à cette date-là, et revisiter notre décision si le contrat arrive à expiration. Ensuite, nous assurer que les communautés puissent nous contacter à tout moment. Nous assurer qu'ils savent comment nous contacter. Et que les communautés puissent nous faire parvenir des demandes, des questions. Et ensuite, demander aux communautés ce qu'elles en pensent par rapport à un éventuel rôle que nous pourrions jouer à l'avenir. Si elles pensent qu'elles auront besoin de nous, car nous avons le temps. Nous ne devons pas décider de cette question aujourd'hui ou à court terme.

Voilà ma proposition. Je pense que c'est sur quoi nous sommes tombés d'accord autour de la table.

Un autre point qui était soulevé était ce tableau de bord qui pourrait faire un suivi des étapes de la transition. Un rôle proactif. Je pense qu'il serait important d'avoir des contributions de la communauté pour que nous puissions faire ce suivi et faire un suivi de l'état de la situation de la transition.

D'autres gens étaient pour un rôle un peu moins proactif peut-être. Pour le tableau de bord concernant la proposition de la communauté des noms, je ne sais pas très bien ce que l'on pourrait faire là-dessus. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord pour garder notre liste de diffusion jusqu'au 30 septembre 2016

pour que les communautés puissent s'assurer qu'elles peuvent nous contacter à tout moment, qu'elles peuvent nous envoyer des questions comme elles l'ont fait d'ailleurs par le passé. Et puis, poser cette question par rapport à notre rôle aux communautés pour voir si elles pensent qu'elles auront besoin de nous pendant la phase de mise en œuvre.

Je vois Daniel tout d'abord.

DANIEL KARREBERG : C'est une vieille main.

ALISSA COOPER : Tu ne veux pas prendre la parole. Ah oui d'accord. Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Non. Pour moi, en fait, je voudrais me concentrer sur un commentaire qui vient d'être fait par Daniel, c'est qu'il faut apporter de la clarté.

Alors d'une part on s'engage avec notre travail, et cela n'inclut pas le potentiel d'être inactif jusqu'à ce que les communautés aient besoin de noms. Alors par exemple, la NTIA pourrait accepter leurs propositions et de toute façon nous posait des questions. Mais ça ne pas dire que nous soyons proactifs, mais

plutôt qu'il faut que l'on soit activé existant jusqu'à ce que la proposition soit acceptée.

Alors je pense qu'il faudrait que la communauté ait le choix des rôles. Si l'on reçoit trois réponses différentes des trois communautés et qu'on ne sait pas ce qu'elles veulent dire, il faut que l'on apporte un peu de spécificité, de détails pour pouvoir décider si ce rôle devrait être maintenu ou pas. Alors ça doit correspondre bien sûr à ce qui nous a été assigné dans notre mandat bien sûr.

Et puis, finalement, on ne sait pas si la NTIA compte avoir un rôle actif dans la détermination de si la mise en œuvre est complète ou pas et dans la qualité de la mise en œuvre non plus.

Donc c'est peut-être au-delà des limites de notre rôle de décider de cela. Donc pour moi, il faudrait poser des questions ouvertes pour voir les retours qu'on reçoit.

ALISSA COOPER :

Merci, Joe. Au moins concernant la NTIA, je dirais que c'est eux qui ont la possibilité de décider s'ils veulent prolonger le contrat ou pas. Donc c'est un peu orthogonal à ce qu'on ferait. Ça chevauche un peu, parce qu'ils sentent que la mise en œuvre n'est pas satisfaisante, il devrait avoir le choix pour maintenir le contrat, pour le garder. Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Je soutiens ce que vous venez de proposer, mais je voudrais signaler en même temps que dans nos échanges avec les communautés opérationnelles, il faut penser à une relation avec l'ICANN entend coopérateurs des fonctions IANA aussi.

Donc ce serait possible que l'ICANN ait des questions par rapport à notre rôle, à ce qu'on fait, à notre commentaire.

ALISSA COOPER : Alors vous voudriez que l'on envoie la même question à l'ICANN ? L'ICANN comme grande entité ?

LYNN ST. AMOUR : En réalité, je pense que c'est des questions différentes. Mais je ne suis pas tout à fait sûre. Je pense toujours que la question que l'on considère envoyer à la communauté opérationnelle serait envoyée à ces communautés, parce que comme Joe le dit, on devrait leur demander si l'ICG devrait continuer. C'est eux que l'on représente.

Donc est-ce qu'on pourrait être utile ? Peut-être que l'on va dire oui, l'autre va dire non, l'autre va dire probablement. Donc bien sûr, je parle surtout de la communauté des noms parce que c'est surtout au sein de cette communauté que la discussion va

prendre plus de temps. Je ne sais pas quel est leur avis en ce moment, mais je sais qu'il s'attendait à ce que l'ICG fasse plus que ce qu'on considérait être notre rôle. Je pense toujours qu'il y a ce type de fantôme qui nous hante, et c'est le fait que l'on pense que l'ICG ou le CWG et l'ICANN ne peuvent pas travailler ensemble sur la mise en œuvre de la proposition, qu'il faudrait que l'on échange avec d'autres communautés correctement pour voir si elles sont toutes d'accord ou pas. Donc ce qui me préoccupe c'est que le processus pourrait durer 5 à 10 ans si l'on n'arrive pas à travailler ensemble de manières correctes.

On a un modèle qui a fonctionné depuis 30 ans à peu près. On ne peut pas le changer tout simplement d'un jour à l'autre.

ALISSA COOPER : Daniel, vous voulez prendre la parole ou c'est une vieille main ?

DANIEL KARREBERG : En fait, je voudrais reprendre la parole. C'est une vieille main, mais je voudrais bien reprendre la parole.

ALISSA COOPER : Je pense que Mohamed était aussi sur la liste. Non ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui. Merci Alissa. Je voulais soutenir ce que vient de dire Joe en fait. Il me semble qu'il faudrait y avoir davantage de détails pour comprendre quel est le rôle que les gens attendent de nous. Au moins, ce que nous pensons que les gens attendent de nous. Et puis, je pense que par la suite nous devrions présenter cela aux communautés opérationnelles. C'est comme Lynn vient de dire, il se pourrait qu'on ait un rôle plus large que ce qu'on pense et que dans l'avenir si l'on change d'opérateur des fonctions IANA, l'ICANN en tant que société va devoir coordonner avec l'opérateur qui sera une entité différente d'elle-même.

Mais ce que je pense qu'il faudrait que l'on discute au cours de cette semaine, c'est les différentes manières de trouver des compromis. Donc peut-être que l'on pourrait essayer de définir différents rôles potentiels que l'on proposerait aux communautés opérationnelles pour essayer de les guider, pour essayer de leur donner une idée de ce que l'on propose, de ce que l'on parle. Je pense que ce serait peut-être plus utile d'avoir ces lignes directrices.

ALISSA COOPER : Merci, Mohamed. Pardon Daniel, j'étais un peu déroutée tout à l'heure. Allez-y prenez la parole.

DANIEL KARREBERG : Pas de souci.

Pour moi ce n'est pas un problème si l'on reçoit différentes réponses des différentes communautés opérationnelles. Si on leur demande quels seraient les rôles potentiels que l'on pourrait assumer, bien sûr qu'il pourrait y avoir différents points de vue. Mais ce qui devrait nous dire c'est comment on pourrait leur être utile. Alors je propose que l'on fasse un type d'essai, inverser la question plutôt. Leur demander s'ils pensaient qu'ils seraient capables de coordonner à vous seuls ? Est-ce qu'on devrait toujours exister s'il y avait une différence d'opinions avec les différentes communautés opérationnelles ?

Je pense qu'on pourrait avoir une réponse coordonnée, cohérente, et que cela montrerait le fait que les communautés sont capables de communiquer entre elles si on leur demande de nous fournir une seule réponse.

ALISSA COOPER : Merci.

Ce que je propose est le suivant. Je vois qu'il y a différentes idées par rapport à la formulation de cette question telle qu'elle sera envoyée aux communautés. Je voudrais bien voir ces idées en blanc sur blanc à travers la liste de diffusion. Est-ce que vous pensez que vous pourriez suggérer trois rôles différents que l'on

pourrait assurer est une liste qu'on pourrait envoyer aux communautés pour leur demander lequel des trois rôles elle préférerait que l'on occupe.

Donc demander ce que vous voulez ; envoyez-le à travers la liste de diffusion et on va le rediscuter jeudi prochain lors de notre réunion.

Bien sûr qu'il y a tout le monde qui a des conversations avec les gens à titre informel alors vous pourriez vous nourrir de ces informations que vous allez obtenir pendant votre discussion informelle. Ça vous semble raisonnable ?

Vous pourriez peut-être également noter notre décision de continuer d'exister en tant qu'entité avec une liste de diffusion et une adresse de courrier électronique pour les personnes qui aimeraient nous rejoindre au moins jusqu'au 30 septembre 2016. Ça vous convient ?

Daniel, vous avez levé la main ? Ah d'accord.

J'ai oublié de dire par contre qu'on ne va pas avoir de réunions constantes, permanentes, on ne va plus programmer de réunions une fois qu'on aura fini la rédaction de la proposition cette semaine. Alors s'il vous semble qu'il nous faut avoir une réunion, vous pourrez le suggérer à travers la liste de diffusion, mais autrement on ne va plus programmer de réunions après

cette semaine. On va voir ce qui se passe à la fin de cette semaine, mais il est fort probable qu'une grande partie de notre travail soit conclue vers la fin de la semaine et qu'on passera à l'hibernation. Joe, voulez prendre la parole ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Merci. C'est juste une question opérationnelle. Parce que puisqu'on va toujours maintenir la liste de diffusion ouverte, si on reçoit des [inaudible] à travers la liste, est-ce qu'on pourra y répondre à travers le courrier électronique ? Je ne sais pas, moi au moins je serais pour les coprésidents, pour que les coprésidents répondent directement à discrétion. Mais je pense qu'il faudrait établir quel serait le processus, parce que si on maintient cette liste de diffusion ouverte, il va sans doute y avoir du trafic là-dessus.

ALISSA COOPER : Oui. Je pense qu'on pourrait continuer d'agir comme on l'a fait auparavant. Alors s'il y a quelque chose qui surgit, on pourra le discuter à travers la liste ou par courrier électronique comme on l'a fait auparavant. Mais si on s'en qu'on n'avance pas ou qu'il nous faut une réunion en personne ou par téléphone, on verra. Il est fort probable que ça sera la dernière réunion en personne. Bien. Alors je pense qu'on a complété la discussion ici. Alors

sachant qu'il nous reste 10 minutes, on n'a pas pu parler des dépendances du CCWG pour le travail futur de l'ICG. Puisqu'on n'aura pas suffisamment le temps de discuter de ce point-là, peut-être qu'on pourrait passer à l'approbation des procès-verbaux et ajouter ce point-là à l'ordre du jour de demain pour assurer qu'on a tous discuter. Est-ce que j'oublie quelque chose ?

KEITH DAVIDSON : Non. C'est juste que les procès-verbaux viennent juste d'être envoyés, donc on ne serait pas en mesure de les approuver. Moi je ne les ai pas lus par exemple.

ALISSA COOPER : On n'avait pas d'autre version ? Deux versions ?

JENNIFER CHUNG : En fait, on a deux versions des procès-verbaux. Une de l'appel 23 et une de l'appel 24, et c'est bien ce que Keith dit. Ma version des procès-verbaux vient de l'appel 24 et vient tout juste d'être envoyée. Mais les procès-verbaux de l'appel 23 ont été disponibles depuis un moment.

ALISSA COOPER : D'accord, c'est vrai que celle du 24 a été envoyée le 14 octobre et les personnes étaient en train de voyager. Alors Keith voulait plus de temps ?

KEITH DAVIDSON : Je ne voudrais pas me poser à vous, mais oui. J'ai besoin de plus de temps.

ALISSA COOPER : D'accord, alors on le remet jusqu'à demain. D'accord. On remet l'approbation jusqu'à demain et je ne pense pas que l'on ait d'autres points à aborder. Alors on vous offre ces neuf minutes qui nous restent.

Quant à demain, on se retrouvera dans cette salle à neuf heures du matin. Et alors, entre 9 heures et 10 heures, nous allons revenir à la proposition qui sera modifiée et vous sera envoyée ce soir j'espère. Voilà ce qu'on va discuter d'abord demain matin, puis on reviendra à ces dépendances du CCWG, ce qui pourrait prendre plus d'une heure et demie entre les deux. J'espère que non. On verra demain. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je pense que ce serait plus simple pour moi si demain à 9 heures vous pourriez commencer par le CCWG, ce qui me

libérerait après. Et que si possible vous discuterez le reste par la suite.

ALISSA COOPER : À quelle heure vous devrez partir ?

KAVOUSS ARASTEH : Je pensais que vous aviez dit que vous allez reprendre la question du CCWG plus tard. Mais je ne sais pas à quelle heure vous comptez le faire. Je suis venu, je suis reparti quatre fois aujourd'hui. On n'a toujours pas discuté de cette question. Donc demain ce serait plus simple que vous disiez qu'on va commencer par ce point-là demain matin et puis par la suite vous allez aborder les autres questions, comme ça, ça sera plus facile pour moi.

ALISSA COOPER : D'accord. Keith.

KEITH DRAZEK : En tant qu'agent de liaison du CCWG je suis d'accord avec Kavouss. Moi aussi j'ai des conflits horaires demain, mais je pourrais être ici entre 9 heures et 10 heures, donc ça très

convenable pour moi que l'on commence avec les dépendances du CCWG.

ALISSA COOPER : Oui. Pas de problème. On peut le faire.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non ? Alors à demain. Merci à tout le monde.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]